Le Betteravier

ORGANE MENSUEL DE LA CONFÉDÉRATION DES BETTERAVIERS BELGES • 56IEME ANNEE N° 579 • JANVIER 2022 • P 806265

Une GENETIQUE au top qui confirme !

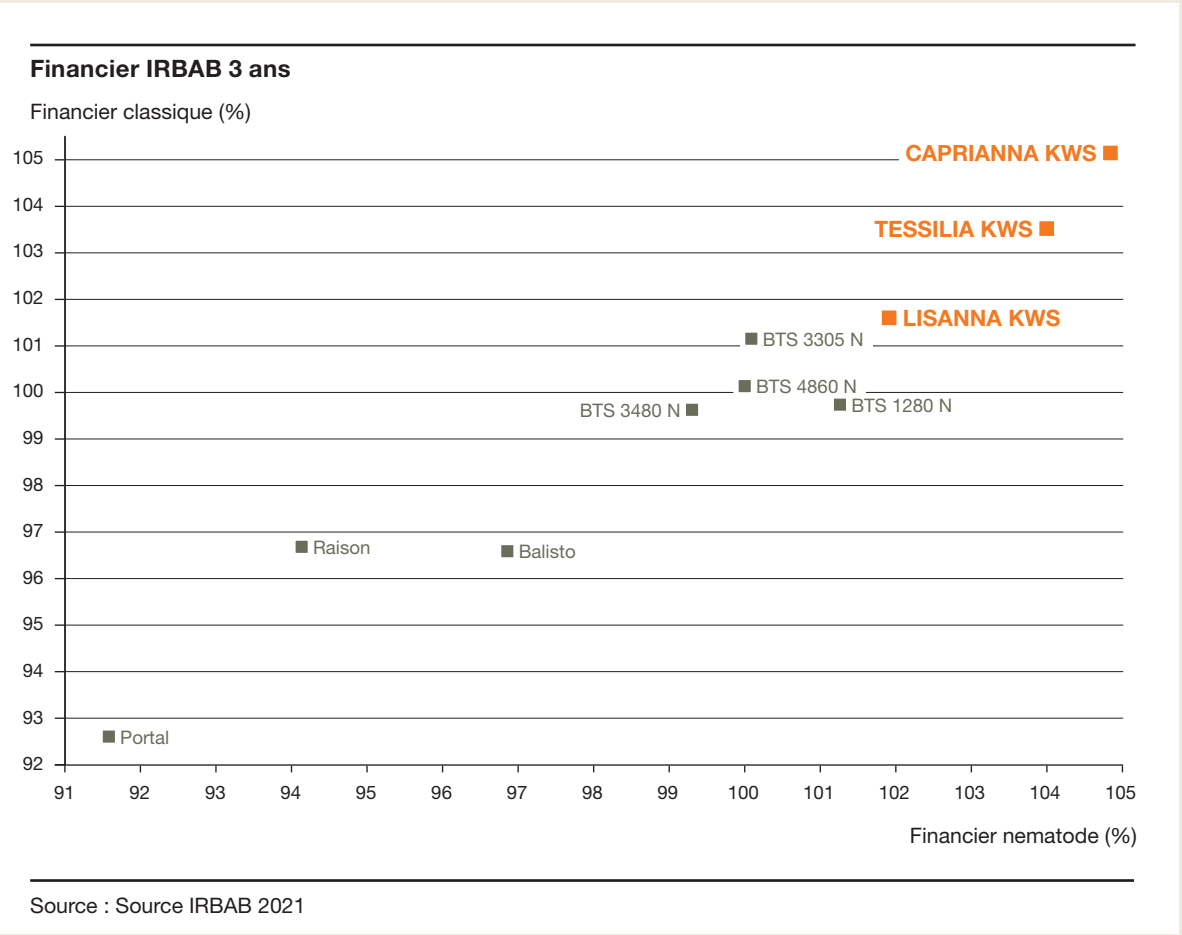

CAPRIANNA KWS

Une expérience concluante avec le système CONVISO® SMART

CONVISO® SMART

www.kws.com/be/fr

SEMER L'AVENIR
DEPUIS 1856

KWS®

Jean-Pierre Van Puymbrouck est agriculteur à Walhain dans le Brabant wallon. La ferme familiale se compose essentiellement de grandes cultures dont la betterave sucrière, la pomme de terre et quatre types de céréales exclusivement destinées à la multiplication. Avec environ 120 ha de betteraves sur l'exploitation, cette culture occupe une place importante au sein de la ferme. Depuis 2 ans, la famille a fait le choix du système CONVISO® SMART pour une partie de sa culture de betterave. Fort de 2 années d'expérience avec ce système innovant, Jean-Pierre nous livre son témoignage :

UN RENDEMENT DE 97 TONNES À 18° !

Quels ont été vos rendements avec la SMART JITKA KWS en 2021 ?
« Le rendement est 97037 kg à 18° de richesse soit 17467 kg de sucre/ha. La richesse moyenne est de 17,92°. »

Qu'est-ce qui vous a orienté vers le choix du système CONVISO® SMART ?
« Pour nous, le déclencheur pour passer à ce système a été sa puissance au niveau du désherbage. Le fait de pouvoir contrôler des betteraves sauvages est un atout majeur sans compter que le système permet aussi de vaincre les adventices difficiles en betteraves. »

Comment s'est déroulé le désherbage en pratique ?
« Le désherbage peut se résumer à ceci, si vous comparez au FAR classique, vous gardez le T2 et T4 et vous supprimez le T1 ; T3 et T5. Donc en seulement 2 traitements, le désherbage est réalisé. Pour ces 2 traitements ½ litre de CONVISO® ONE en association avec les partenaires classiques (Betanal/Tramat/Huile) sont appliqués. Le premier traitement est réalisé au stade 2 vraies feuilles des adventices (chénopodes) et maximum 3 semaines après, le deuxième et dernier traitement est effectué.

Le résultat est sans appel, aucune betterave sauvage ne peut y échapper et les adventices difficiles sont aussi complètement contrôlées ! »

De gauche à droite : Romain Van Puymbrouck ; Jean-Pierre Van Puymbrouck ; Thierry Devillers

Quels sont les principaux avantages de la technologie CONVISO® SMART ?
« Grâce au système CONVISO® SMART nous avons pu emblaver des terres qui historiquement n'étaient pas dans notre ferme mais dans lesquelles la présence de sauvages et d'adventices ne permettaient plus la culture de betterave. Avec ce système le désherbage est parfait !

Concernant les traitements c'est aussi très souple au niveau du timing de pulvérisation et aussi un gain de passage. 2 traitements à la place de 4 ou 5 ça se prend ! »

Quelles recommandations ou points d'attention avez-vous relevé dans l'utilisation de ce système ?
« Il faut être très vigilant dès le semis et s'assurer de ne pas avoir encore des semences « classiques » dans le semoir avant de le démarrer. Au niveau de la pulvérisation comme nous avons des betteraves « classiques » et des betteraves « CONVISO® SMART » dans la ferme, nous traitons toujours les betteraves CONVISO® SMART après les betteraves classiques puis le pulvé est complètement rincé. »

Comment envisagez-vous l'avenir avec cette technologie ?
« C'est une technologie qui a un énorme potentiel et qui va dans le bon sens. C'est une réduction des matières actives utilisées à la fois en nombre et en volume. Moins de passage c'est aussi positif pour notre emprunte CO_2 ce sont des paramètres qui sont devenus très important à intégrer dans notre manière de produire. La vitesse de développement de cette technologie va aussi dépendre pour beaucoup de la sélection et de l'obtention des nouvelles variétés SMART. »

Pour plus d'info, visitez notre site internet

Le Betteravier

ORGANE MENSUEL DE LA CONFÉDÉRATION DES BETTERAVIERS BELGES • 56IEME ANNEE N° 579 • JANVIER 2022 • P 806265

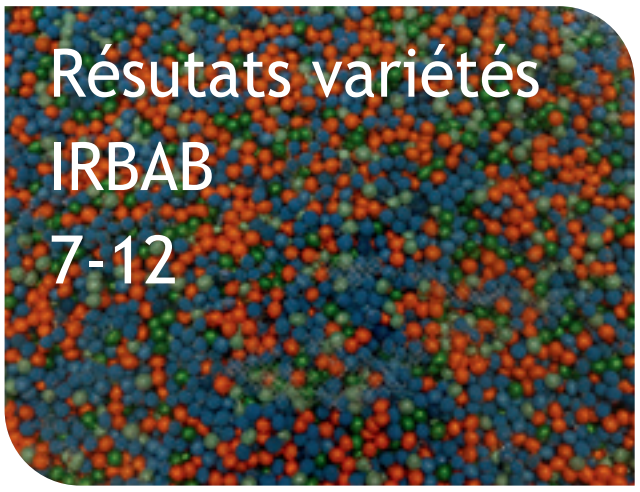

Résutats variétés IRBAB 7-12

Réunions Sopabe-T janvier 2022 reportées 6

2 À bon entendeur …

En bref

Pakistan : le gouvernement met en vente la totalité du stock de sucre sur les marchés locaux pour faire face à la crise alimentaire et aux prix trop élevés pour les consommateurs. Il a également décidé d'avancer le début de la récolte de la canne à sucre du pays.

Ukraine : le prix du sucre pour les consommateurs ukrainiens a augmenté de 92% en un an, selon le MENAFN, en raison de la baisse de la production nationale du sucre de 25 % par rapport à l'an dernier et de l'augmentation des importations de sucre en provenance du Brésil, de Pologne, d'Allemagne et de Lituanie.

Allemagne: la production de sucre 2021/22 devrait augmenter à environ 4,48 millions de tonnes, contre 4,10 millions de tonnes l'an dernier, selon la WVZ. Cette augmentation est due à une hausse des surfaces, à une augmentation du rendement estimé à 81,8 tonnes par hectare (contre 73,3 tonnes l'an dernier) et à une teneur moyenne en sucre estimée à 17,5 % (contre 17,9 % la saison dernière).

Norvège : le prix du sucre a augmenté de 40 % et le prix de l'huile végétale de 60% selon Norway Today. En cause, la forte hausse des prix du transport et les retards de livraisons.

Alost: Tereos critiqué pour la construction d'un nouveau quartier près de son usine de production d'éthanol et de glucose, car ce quartier dépendra pour son chauffage de la chaleur résiduelle de l'usine Tereos toute proche. Des nuisances olfactives et sonores sont également mises en cause.

Espagne : le gouvernement interdit les publicités télévisées pour les aliments et boissons sucrées destinées aux moins de 16 ans, selon The Local. Environ un enfant sur trois en Espagne a un excès de poids, selon les chiffres du gouvernement espagnol. L'Espagne suit les traces d'autres nations européennes telles que la Grande-Bretagne, la Norvège et le Portugal.

Selon le ministère de l'agriculture, l'Égypte prévoit de produire 2,85 millions de tonnes de sucre cette année, ce qui couvrirait environ 90 % des besoins du pays. L'Egypte se rapproche de l'autosuffisance grâce à une forte politique de soutien à l'industrie sucrière (soutien des prix et interdictions d'importation).

Brésil : la production de sucre 2022 devrait être meilleure mais devra faire face à une augmentation des coûts pour les produits phytosanitaires et engrais et à une disponibilité réduite en équipements lourds, selon le consultant Datagro. Les sucreries éprouvent déjà des difficultés pour acquérir de nouveaux tracteurs ou des récolteuses suite à une pénurie de composants qui freine la fabrication des machines.

Organe mensuel de la Confédération des Betteraviers Belges asbl CBB •
Boulevard Anspach 111 / 10 • 1000 Bruxelles
T. 02 513 68 98 • F. 02 512 19 88 • www.cbb.be •
lebetteravier@cbb.be • Twitter: @cbb_fr

COLOPHON

Editeur responsable Jef Cleiren, Président de la CBB
Directeur de la publication Peter Haegeman
Edition et publicité Bernadette Bické - Martine Moyart
Responsable de la technique betteravière IRBAB Tienen
Imprimerie Antilope De Bie
Abonnement annuel Belgique € 12,00 **UE** € 22,00 **Hors UE** € 27,00
IBAN BE 70 1031 0384 3925 • **TVA** BE 0445.069.157

J'ACHÈTE LOCAL VOUS AUSSI ?

CHOISISSEZ DES SEMENCES LOCALES !

www.sesvanderhave.be
follow us on #APassionThatGrows

SESVANDERHAVE
sugar beet seed

À bon entendeur ...

Assez, assez, assez. Même si j'étais sourd, je comprendrais et partagerais vos soucis ! Et si je ne vous entends pas, sachez que mes betteraves - je suis fournisseur à la Raffinerie Tirlemontoise - sont traitées de la même manière que les vôtres : pas assez riches, trop de tare, chargées la nuit, trop de betteraves non conformes, pourries, bâchées ou pas ! Mais surtout pas payées à leur valeur !!!!

Ne nous trompons pas de cible! Nos soucis viennent de la dernière réforme du sucre : plus de prix minimum, incitations à augmenter les emblavements, exportations effrénées, qualité des sucres produits, etc. Cependant, aujourd'hui, des efforts sont faits - je vous épargne les détails - et nos industriels, aussi bien la RT qu'Iscal Sugar, continuent à investir ! J'ai encore pu m'en rendre compte lors des dernières assemblées générales de nos deux coopératives de participation que j'ai présidées pour la première fois depuis mon élection.

Malgré les nouvelles menaces qui nous touchent tous, à nous d'être inventifs aussi ! Réduction d'intrants, analyse de sol, … je ne dois pas vous donner de leçons ! Là, nous pouvons compter sur l'IRBAB dans lequel vos syndicats et la CBB continuent à investir des moyens financiers et humains.

Je ne vais pas non plus revenir sur ce qui a été fait. De toute façon, ce n'est pas assez au regard de vos attentes, ni des miennes d'ailleurs. Cependant, à la RT par exemple, nous avons réussi aujourd'hui à obtenir un prix minimum. Certes, ce prix est trop bas. Mais nous l'avons! Et c'est un des outils dont nous avons besoin pour pérenniser notre culture ! Le prix minimum que nous allons avoir aujourd'hui, c'est l'outil qui doit nous empêcher de revivre ce que nous avons connu ! A nous de le faire fonctionner !

Quant aux augmentations, parlons-en ! Les sucriers nous disent qu'il peut y en avoir une. Moi je dis qu'il y en aura une! Combien ? Je ne le sais pas. Mes betteraves de 2021 en contrat de base à la RT seront payées plus chères que celles de 2020, et celles de 2022 plus chères que celles de 2021 et je ne me contenterai pas d'eurocents !

Le problème depuis 2017, ce sont surtout les utilisateurs industriels de sucre, qui ont profité de la baisse des prix du sucre et qui ont engrangé de gros bénéfices. Et aujourd'hui, ce sont ceux-là mêmes qui implorent l'Europe d'ouvrir les frontières pour pouvoir à nouveau se fournir en sucre bon marché venant de pays pratiquant la déforestation, le dumping social, un contrôle phytosanitaire douteux, etc. Si les industriels utilisateurs de sucre veulent garder une image éthique, il faudra qu'ils nous soutiennent. Et s'ils ne nous soutiennent pas, il faudra qu'ils s'apprêtent à s'approvisionner sur le marché mondial, à essuyer toutes les critiques et surtout à se préparer à la disette car quand nous, planteurs belges et européens, ne serons plus là, nous aurons moins de sucre à leur fournir.

Une pandémie, une crise climatique ou encore une crise sociale pourraient les priver de leurs matières premières très bon marché, de grande qualité, répondant à toutes les normes européennes en matière de durabilité, etc. Les politiciens aussi doivent prendre leurs responsabilités en la matière. Qu'importe de réglementer à l'extrême sa propre agriculture si on doit importer des produits agricoles douteux et venant de l'autre bout du monde ?

On ne crée pas un climat social stable avec de gros bénéfices mais avec une juste répartition de la valeur pour toute la filière ! Nous allons continuer ce débat en tant que CBB et syndicat, et examinerons quels moyens supplémentaires nous pouvons mettre en œuvre pour arriver à cette répartition plus équitable.

J'ai encore beaucoup à dire, même des choses positives. Je n'ai pas parlé des beaux résultats de nos sociétés coopératives de participation, ni des projets industriels d'Iscal et de la RT par exemple. J'ai encore beaucoup à dire et j'ai aussi besoin d'écouter et d'être écouté. Je veux assurer un avenir pour cette belle et prometteuse culture betteravière avec tous ceux qui me soutiennent !

Permettez-moi de vous souhaiter, malgré tout, d'ores et déjà une agréable fin d'année.

Jef Cleiren
Président de la CBB

Néonicotinoïdes: autorisations d'urgence justifiées par l'Agence alimentaire européenne

Après évaluattion, l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) a conclu que toutes les autorisations d'urgence accordées pour l'utilisation d'insecticides à base de néonicotinoïdes en betteraves sucrières en 2020 et 2021 étaient justifiées.

L'évaluation a porté sur 17 autorisations d'urgence de produits phytopharmaceutiques contenant de la clothianidine, de l'imidaclopride, du thiamethoxam et du thiaclopride. Les États membres concernés étaient la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, l'Espagne et la Croatie.

Les autorisations d'urgence répondaient à un besoin réel

L'utilisation en extérieur de l'imidaclopride, du thiaméthoxame et de la clothianidine dans l'UE a été interdite en 2018. En janvier 2020, l'autorisation du thiaclopride n'a pas été renouvelée. Ces mesures font suite aux évaluations de l'EFSA qui ont montré que les trois premières substances présentaient des risques pour la santé des abeilles. À son tour, l'utilisation du thiaclopride pourrait entraîner une contamination des eaux souterraines. En conséquence, de nombreux États membres ont approuvé des régimes dits «de 120 jours».

En 2020, la Commission européenne a demandé à l'EFSA d'évaluer si les autorisations d'urgence accordées par les États membres étaient justifiées en raison d'un danger réel pour les cultures «qui ne peut être maîtrisé par d'autres moyens raisonnables», conformément au règlement de l'UE sur les produits phytopharmaceutiques.

L'EFSA conclut maintenant que dans les dix-sept cas, les autorisations d'urgence étaient justifiées, soit parce qu'il n'existait pas de produits ou de méthodes de remplacement - chimiques ou autres -, soit parce qu'il y avait un risque que l'organisme nuisible devienne résistant aux produits de remplacement disponibles.

Sur quoi exactement l'EFSA a-t-elle enquêté ?

Les onze États membres ont partagé avec l'EFSA leurs demandes initiales d'autorisation d'urgence ainsi que les évaluations complètes qu'ils ont réalisées avant l'octroi des autorisations. L'EFSA a fait traduire ces informations en anglais et a ensuite évalué les informations et la justification des autorisations d'urgence accordées par les autorités nationales.

Une évaluation a été faite pour chaque substance. Par exemple, un État membre a autorisé l'utilisation de deux néonicotinoïdes sur la betterave sucrière - la clothianidine et le thiaméthoxame - et deux évaluations ont donc été réalisées. Chaque évaluation a été subdivisée en évaluations de combinaisons de substances et d'organismes nuisibles, par exemple clothianidine/aphidiens, imidaclopride/mouche de la betterave, etc.

Pour chaque organisme nuisible évalué, les États membres devaient fournir une liste de tous les pesticides autorisés sur leur territoire pour lutter contre cet organisme nuisible dans la betterave sucrière, ainsi que toutes les méthodes de lutte non insecticide disponibles. Ils devaient également informer l'EFSA des recherches en cours ou prévues sur le contrôle de ces organismes nuisibles.

Les autorisations ont ensuite été évaluées selon un protocole publié par l'EFSA en 2017 pour évaluer les demandes d'utilisation d'un insecticide sur la base de la nécessité de lutter contre un danger grave pour la santé des plantes. Le protocole exige que toutes les méthodes de contrôle insecticides et non insecticides disponibles soient incluses dans l'évaluation.

Soutien à la position des betteraviers

Ces conclusions confirment l'analyse de la CBB pour la Belgique et de la CIBE au niveau européen, qui a été régulièrement communiquée depuis 2018 : actuellement, il n'existe pas d'alternatives viables et efficaces au traitement de semences NNI lorsqu'il s'agit de protéger adéquatement et efficacement la betterave sucrière contre une série d'insectes nuisibles. Inutile de rappeler que la maladie de la jaunisse 2020 a eu des effets désastreux sur la culture. Les différentes alternatives (chimiques et/ou non chimiques) qui existent actuellement, ainsi que les différentes pratiques agronomiques qui sont appliquées, ne sont que moyennement ou insuffisamment efficaces, notamment lors des campagnes à forte pression d'insectes ravageurs.

Pendant ce temps, les producteurs européens de betteraves sucrières, avec leurs partenaires, travaillent au développement d'alternatives durables dans le cadre de quelque 30 projets à travers l'Europe. C'est également le cas dans notre pays. La culture de betteraves peut compter sur le soutien explicite des ministres régionaux de l'agriculture.

Nouvelle autorisation d'urgence pour le Gaucho 70 WS sous des conditions strictes

La Belgique a à nouveau accordé une autorisation d'urgence pour l'utilisation professionnelle du Gaucho 70 WS (8330P/B) de Bayer CropScience, un insecticide contenant 70% d'imidaclopride. Plus précisément, les semences de betteraves sucrières enrobées de Gaucho 70 WS (traitées à la dose de 97 g/100 000 graines) peuvent être semées du 15/02/2022 au 14/06/2022 pour lutter contre les mille-pattes et les centipèdes, les altises de la betterave, le coléoptère de la betterave, la mouche de la betterave et les pucerons.

Toutefois, l'ensemencement ne doit être effectué que par des producteurs qui peuvent démontrer qu'ils appliquent les principes de la lutte intégrée contre les parasites (IPM). La profondeur de semis doit être d'au moins 3 cm. Et pendant deux ans après le semis de semences traitées avec Gaucho 70 WS, seules les cultures (y compris les engrais verts) telles que la chicorée, l'orge, l'avoine, le seigle et le blé peuvent être cultivées. Par la suite et pendant au moins cinq ans après le semis des semences de betteraves traitées au Gaucho 70 WS, seules les cultures ci-dessus (y compris les cultures d'engrais verts) ou celles telles que les pommes de terre, le maïs et le lin textile peuvent être cultivées. Une zone tampon minimale de 1 m doit également être respectée.

C'est probablement la dernière fois que cette autorisation d'urgence sera accordée. L'approbation de la substance active imidacloprid n'a pas été renouvelée. L'examen de toute demande ultérieure ne pourra donc pas s'appuyer sur les données scientifiques nécessaires pour permettre une évaluation complète.

En outre, une demande d'homologation d'urgence du Vibrance 52 FS a été déconseillée par le comité d'homologation compétent et n'a donc pas été accordée.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter: https://fytoweb.be/sites/default/files/legislation/attachments/gaucho_70ws_autorisation_120_jours_seed_treatment_2021.pdf

SOPABE paie un dividende brut de 3 % à ses planteurs

L'assemblée générale de la Sopabe s'est tenue le 24 novembre dernier à Tiegem. A l'ordre du jour: la présentation des comptes de l'exercice 2020/21 et la fixation du dividende qui a été payé aux planteurs le 30 novembre dernier. Après l'assemblé générale, Jérôme Lippens, administrateur délégué d'Iscal Sugar, était invité à parler des perspectives d'avenir de l'entreprise.

La présentation des comptes concernait l'exercice comptable de la Sopabe du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021.
La situation du passif et de l'actif au 30 juin 2021 ainsi que les comptes de résultat sont présentés dans les 2 tableaux ci-contre.

L'exercice 2020/21 s'est clôturé par un résultat positif de 440.756,94 € à comparer au résultat négatif de - 1.566.810,64 € l'an dernier. Ce résultat s'explique par la conjonction des facteurs suivants :

- la distribution d'un dividende exceptionnel par Iscal Sugar d'un montant total pour Sopabe de 1.111.256,17 € alors que l'an dernier, il n'y avait pas eu de dividende ;
- une réduction de valeur des actions Iscal détenues par Sopabe pour l'exercice 2020/21 pour la deuxième année consécutive. Bien que le résultat d'exploitation d'Iscal Sugar ait augmenté en 2020/21 et que les perspectives de résultats soient favorables pour l'exercice en cours 2021/22, cette nouvelle réduction de valeur se justifie par la baisse des actifs d'Iscal Sugar (vente de 75 % de sa participation dans sa filiale néerlandaise Iscal BV) et la baisse des fonds propres d'Iscal Sugar (prélèvement de 9 M€) sur le bénéfice reporté pour la distribution d'un dividende exceptionnel de 20 M€.

L'examen des comptes d'Iscal clôturés au 31.3.2021 conduit à estimer la valeur de l'action Iscal à 0,613 € alors qu'elle était valorisée à 0,666 € dans les comptes de Sopabe l'an dernier. D'où une réduction de valeur des 11.282.881 actions Iscal Sugar détenues par Sopabe à 600.000,00 par rapport à l'an dernier.

Un dividende de 0,03 euro par action S

L'organe d'administration de la Sopabe a proposé d'absorber le bénéfice de 440.756,94 € comme suit :

- Affectation d'un montant total de 342.936,24 € à la distribution d'un dividende brut de 0,03 € par action S (0,02 € l'an dernier) pour les 11.431.208 actions S qui ont droit au dividende pour l'année 2020 et qui sont celles figurant sur le fichier arrêté au 31 décembre 2020, soit 342.936,24 € ;
- Affectation du solde, soit 97.820,70 € aux réserves indisponibles.

L'ensemble des propositions pour répartir le résultat a été approuvé par l'assemblée générale.

Compte de résultats de Sopabe pour 2020/2021	
Recettes	**1.120.193**
Dividendes reçus d'Iscal	1.111.256
Intérêts comptes bancaires + placements	943
Emoluments (CA Iscal)	6.000
Divers	1.994
Dépenses	**79.436**
Personnel	58.216
Frais de bureau (loyer, téléphone,…)	5.364
Expert, notaire,…	7.078
Réunions	4.305
Assurance juridique administrateurs	2.731
Frais financiers	874
Divers (taxes,…)	868
Charges non récurrentes **Réduction de valeur des actions ISCAL**	**- 600.000**
Résultat de l'exercice	**440.757**

Bilan de la Sopabe au 30 juin 2021			
Actif = 12,1 M €		**Passif = 12,1 M €**	
Actifs immobilisés	**6.918.231**	**Fonds propres**	**11.771.297**
Participation ISCAL		Apports	
11.282.881 actions ISCAL	6.918.231	Actions A	126.000
		Actions B	19.168
		Actions S *apports*	5.715.604
		primes d'émission	2.864.495
		Réserves	3.046.030
Actifs circulants	5.234.678	Dettes	381.488
Placements	3.480.515	Dividendes à payer actions S	342.936
Liquidités	1.420.503	Factures et dettes diverses	38.552
Précomptes à récupérer	333.660		

Nominations

L'assemblée générale a procédé au renouvellement des membres de l'organe d'administration pour un mandat de 4 ans. Ont été désignés comme administrateurs de la Sopabe : Jef Cleiren, Peter Haegeman, Michel Pecquereau, Luc Quintens, Philippe Van Cauwenberghe, Hendrik Vandamme, Jean-Paul Vanelderen, Johan Vanneste et Stéphane Velghe. L'assemblée générale a également désigné comme contrôleur des comptes de la Sopabe, Marc Verdonck, pour remplacer Guido Van Mieghem qui prend sa retraite.

Quelles perspectives pour la betterave en 2022 ?

La campagne 2021 suit son cours et de nombreux planteurs s'inquiètent de l'avenir de la culture de la betterave. Devons-nous croire en l'avenir ? Les industriels nous disent que oui car tous les indicateurs de marché sont au vert : les stocks sont bas ,le prix du sucre sur le prix mondial est au-dessus de 450 €/t de sucre, le marché européen dépasse les 400 € et les prix spots atteignent 550 € la tonne de sucre. Pour les planteurs, la réjouissance n'est pas là. Les prévisions d'augmentations des coûts de production menacent encore une fois la rentabilité de la culture et ils attendent une juste répartition de la valeur ! A l'heure actuelle, Südzucker (SZ) ne veut pas donner de garantie de prix pour 2021 et 2022 autre que le prix minimum malgré notre demande insistante.

En juin 2021, la RT et SZ avaient déjà raté le coche d'annoncer des nouvelles positives en refusant notre demande d'augmenter le prix de la betterave à au moins 30 € et d'avancer les conditions 2022 pour 2021. Actuellement, nous leur demandons à nouveau de donner un signal clair aux planteurs. SZ voit-il l'avenir avec les planteurs belges ? SZ est-il prêt à s'engager pour pérenniser la culture de betteraves en Belgique ? Les planteurs en doutent de plus en plus et ils ont besoin d'une réponse qui passe par un prix rémunérateur de la betterave.

Voici un état des lieux de la campagne, un rappel de l'AIP 2022 et quelques éléments pour vos réflexions.

Campagne 2021

Les prévisions de rendements s'affinent et les 83,47 t/ha à 17°Z restent une bonne estimation.

	Richesse	Tare terre	Tare végétale	BNC	MS pulpes
LNG	17,17	6,56	0,16	5	23,27
TNN	17,02	4,93	0,48	6	24,14
RT	17,10	5,86	0,30	6	

La richesse commence déjà à atteindre un palier. La tare terre a fortement augmenté ces derniers jours. La date du bâchage obligatoire est maintenant dépassée, nous devrions donc bientôt voir les effets du bâchage sur la tare terre. Il est maintenant trop tard pour agir mais nous l'avons encore constaté avec des essais sur un même tas bâché/non bâché, la différence de tare terre va du simple au double !

Pour rappel, le système de pivot tare terre a changé en 2021 : « si le planteur a livré en dessous de 3 % de tare terre, le planteur reçoit une bonification de 10 €/t de terre en dessous de 3 % et s'il a livré au-dessus de 3%, il a une pénalité de 10 €/t de terre au-dessus de 3 %. » Vu la tare terre élevée due aux conditions très humides de cette année, nous discuterons probablement du pivot tare terre en fin de campagne.

Concernant les betteraves non conformes (BNC), nous vous avons déjà dit qu'il y avait beaucoup de tas pénalisés en début de campagne. Cela est probablement dû à la qualité des feuilles. Nous avons obtenu une adaptation des bornes pour la période du début de la campagne au 9 octobre inclus. Les tas seront pénalisés à partir de 22 à 29 betteraves non conformes avec la pénalité de 0,55 €/t et à partir de 30 BNC avec la pénalité de 2,75 €/t. Grâce à cette mesure, il y a la moitié des tas en moins qui seront pénalisés en début de campagne.

A Longchamps-Wanze, la chaudière fait des siennes depuis le début de la campagne et malgré la réparation de la moitié des tuyaux en intercampagne, elle a causé et cause encore pas mal de tracas. Depuis le dernier article, il a été possible de faire tourner l'usine à plus de 20.000 t/j pendant 3 semaines, mais il y a de nouveau un ralentissement jusqu'à la fin de la semaine à cause de fuites. Nous avons reçu l'information comme quoi le reste des tuyaux seront remplacés en intercampagne. A Tirlemont, la filtration est un peu compliquée cette année et à cause de cela, l'usine a déjà ralenti quelques fois. Des retards sont de ce fait accumulés, toujours entre 5 et 8 jours en fonction des avaleuses. Des indemnités de retard sont prévues à partir du 8ème jour de retard.

Pour le prix de vos betteraves en 2021, nous n'avons toujours aucune perspective excepté un prix du sucre sur le marché EU qui augmente: dans la région 2 (BE,FR,NL, DE), le prix de vente moyen du sucre pour octobre 2021 est de 411 €/tonne (contre 399 €/t en septembre). Pour rappel, cette année le prix dépendra du « price reporting européen » de la région 2 d'octobre à février et le prix final sera encore payé en juin.

Discussion avec RT, qu'est ce qui est toujours sur la table ?

Depuis 2017, la RT a perdu 20 % de ses surfaces à cause principalement des mauvaises conditions de prix. En 2021, on est en-dessous des surfaces d'avant quota et qu'en sera-t-il pour 2022 ? La rentabilité des usines RT passe par de longues campagnes. En pratiquant un prix non rémunérateur, les fabricants se tirent une balle dans le pied !

Rappel de l'Accord interprofessionnel 2022

Pour 2022, nous avons obtenu des évolutions intéressantes mais nous regrettons qu'elles n'aient pas pu déjà s'appliquer pour 2021. Les changements importants sont les suivants :

- Le prix minimum sera appliqué pour 100 % du contrat donc la règle de 70 % - 30 % et de conditionnalité aux emblavements de l'année suivante n'existe plus.
- Le prix minimum all-in du contrat de base est de 28,24 €/t et de 27,24 €/t pour le contrat additionnel.
- Le complément de prix pourra être dépendant des emblavements l'année suivante et plus élevé pour le contrat de base.
- La grille des primes hâtives a été augmentée de +- 60 % et prolongée jusqu'au 10 octobre. Par contre, le prix all-in n'a pas changé, c'est donc « un transfert d'enveloppe ».
- Le prix minimum ainsi que les primes, indemnités et pénalités seront payées en mars ; seul le reste du prix et un complément de prix éventuel seront payés en juin. Le système d'acompte en campagne reste identique.

Comme beaucoup d'entre vous, nous avons grandi avec la culture de betteraves et sommes des betteraviers convaincus. La Belgique est une « terre à betteraves ». Mais nos jeunes font leurs comptes et ne sont pas prêts à mettre la betterave à n'importe quel prix. Tout augmente, notre mazout, nos engrais, nos phytos … Les perspectives du marché du sucre sont meilleures mais si nos coûts de production augmentent de 20 %, nous ne toucherons rien de cette augmentation !

Nous savons que la RT et SZ ne sont pas les seuls responsables de la situation et que l'Europe, en supprimant les quotas sans filet de sécurité, a mis tout le secteur à mal. Il est grand temps que les acheteurs de sucre comprennent qu'ils doivent payer le sucre à un prix qui garantit un revenu à l'agriculteur !

Certains d'entre vous se questionnent sur notre travail et c'est légitime. Sachez que nos revendications sont toujours là et que nous continuons à mettre la pression sur la RT et sur Südzucker. Si on regarde en arrière, depuis 2017, les contrats n'ont fait qu'être améliorés. Certes, ce n'est pas suffisant car le nerf de la guerre reste le prix et actuellement beaucoup de planteurs ne trouvent plus de rentabilité dans la culture de betteraves.

A l'heure d'aujourd'hui, nous demandons toujours :

- Plus de garantie sur le prix : avoir la certitude d'obtenir un prix rémunérateur qui tient compte notamment de nos coûts de production ;
- Plus que clarté : le prix all-in reste très difficile à comprendre ;
- Plus de lisibilité sur le complément de prix qui vient toujours trop tard;
- Plus de flexibilité dans les emblavements : pouvoir augmenter ou diminuer son contrat de base d'un certain pourcentage sans devoir vendre des parts ;
- Pouvoir récupérer la valeur de la pulpe si le prix de celle-ci augmente.

Pour le reste, nous voulons toujours croire à l'avenir de la culture de betterave en Belgique : nous avons :

- De bons outils dans lesquels la RT et SZ ont continué d'investir ;
- Un cadre interprofessionnel qui fonctionne, d'année en année nous avons obtenu des améliorations sur les contrats ;
- Une réception des betteraves qui est contrôlée ;
- De bonnes terres, idéales pour la culture de betteraves ;
- Et un savoir-faire, une recherche agronomique qui font que les rendements en Belgique sont parmi les meilleurs d'Europe.

Les prix sur le marché européen augmentent et les perspectives pour 2022 sont bonnes. Mais les planteurs font le gros dos depuis trop longtemps, il est temps qu'ils touchent une juste plus-value de l'augmentation des prix et comme déjà dit, la balle est maintenant dans le camp de la RT et de Südzucker. S'ils veulent continuer à avoir des betteraves en Belgique, il faudra en payer le prix !

Judith Braconnier,
Secrétaire Fédé-RT

Sur le marché mondial, les cours du sucre brut et du sucre blanc devraient rester soutenus. Après un point culminant à le 12 novembre à 465 €/t euros/t, le cours du sucre blanc est redescendu autour de 430 €/t début décembre. Que faut-il en penser? Baisse momentanée suite au variant Omicron ou vraie tendance de fond ?

Marché mondial : des prix soutenus par une nouvelle campagne déficitaire

L'ISO, l'organisation internationale du sucre a estimé le déficit mondial 2020/21 à 2,021 Mt et prévoit un nouveau déficit de 2,55 Mt pour la campagne 2021/22. Les déficits de cette année et des deux campagnes précédentes ont fait baisser les stocks un peu partout dans le monde. Le ratio stocks/consommation est estimé à 53,90 %. Pour l'ISO, la reconstitution de ces stocks devrait contribuer à soutenir le marché mondial jusqu'en septembre 2022.

L'ISO s'attend à une légère hausse de la production mondiale de sucre pour 2021/22 à 170,5 Mt (contre 169 Mt la saison dernière) ainsi qu'une hausse de la consommation mondiale à 173 Mt (contre 171 Mt la saison dernière). La consommation semble reprendre moins vite que prévu à cause de la baisse du tourisme, les difficultés intérieures et les changements des modes de consommation. Le taux de croissance de la consommation mondiale de sucre est désormais estimé à 1,17 % en 2021/22, et à 1,09 % en 2020/21, après trois années de recul.

Prévisions de La Niña et hausse du prix des engrais

Les acteurs du marché surveillent de près les prévisions d'occurrence du phénomène climatique La Niña. Selon Rabobank, si la Niña se produit, un temps plus sec que la normale réduira la production du Brésil et des principaux pays producteurs d'Amérique centrale, d'Australie et d'Asie. La disponibilité et les prix engrais qui ont été multiplié par trois en quelques mois, risquent aussi d'entraîner une baisse des rendements (car la canne nécessite beaucoup d'engrais) et signifient une hausse des coûts de production pour les planteurs de canne

Un commerce mondial sous tension

Le commerce mondial du sucre est soumis à des changements importants. Des coûts de transport maritime plus élevés à cause de la hausse du prix du pétrole ainsi que la mauvaise récolte du Brésil, le plus grand exportateur mondial de sucre, vont entraîner une baisse de 4 Mt des exportations brésiliennes.

D'autres fournisseurs prennent le relais. La Thaïlande et l'Inde assureront l'approvisionnement du Sud-Est asiatique où la demande est importante (Indonésie, Philippines, Chine, …).

Ce qui pourrait faire baisser les prix et inverser la tendance ? Une baisse du prix du pétrole qui entraînerait une baisse de l'intérêt pour l'éthanol et donc davantage de sucre sur le marché mondial. Ou alors l'annonce en avril 2022 par le Brésil d'une campagne sucrière exceptionnelle.

Marché européen : nette augmentation des prix

Dans l'UE, le prix moyen du sucre blanc de l'UE27 (prix départ usine-contrats à long terme) publié par l'observatoire des prix de l'UE s'est élevé à 417 €/t en septembre 2021, soit 9 €/t de plus que le mois précédent.
L'évolution des prix par région est la suivante :

- Europe de l'Est et du Nord: 405 €/t (396 €/t en septembre 2021) ;
- Europe occidentale (BE,FR,NL, DE) : 411 €/t (393 €/t en septembre 2021) ;
- Europe méditerranéenne: 479 €/t (462 €/t en septembre 2021) ;

Dans la région Europe occidentale, c'est la première fois depuis 2017 que le prix moyen dépasse l'ancien prix de référence UE de 404 €/t
Pour la dernière semaine de novembre 2021, les prix du sucre pour vente immédiate étaient les suivants : 560 €/t livré pour l'Europe occidentale et 593 €/t livré pour Europe méditerranéenne.

Campagne 2021 et négociations 2022, où en est-on ?

Malgré une remontée des cours du sucre sur les différents marchés, le moral des betteraviers est au plus bas ! Des rendements mitigés, des pertes de revenus accumulées par le secteur depuis l'arrêt des quotas et le refus actuel d'Iscal de tenir compte de notre augmentation des coûts de production pour les prix 2022 rendent le contexte assez morose à Iscal. Malgré cela, la campagne se poursuit avec des hauts et des bas aussi bien à l'usine qu'à la réception.

Chiffres de la campagne

Les prévisions de rendement s'affinent autour de 77,5 t/ha à 17,20°Z. La fin de la campagne est prévue vers le 12-13 janvier.

Du 14/09 au 01/12	Richesse	Tare terre	Tare collet/net
Région des collines	17,22	5,25	7,93
France	17,36	5,69	8,24
Limon	17,26	5,63	8,28
Quévy	17,31	4,09	7,93
Sable Peruwelz	17,21	4,66	8,36
Total ISCAL (livraison Fontenoy)	**17,29**	**4,67**	**8,48**

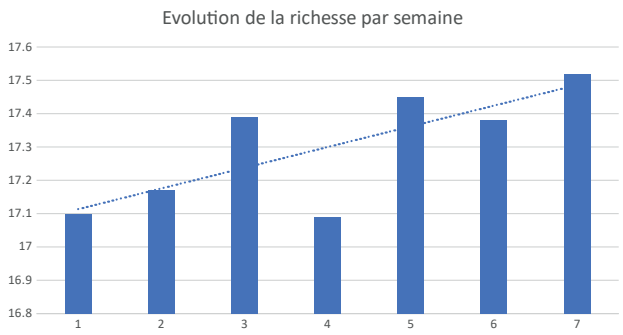

Informations usines

La performance de l'usine depuis le début de la campagne n'est pas au rendez-vous. Sa capacité d'écrasement reste autour de 10.000 t/j et il n'a pas été possible pour cette campagne de la faire tourner au-delà des 11.000 t/j. La semaine du 1er novembre, par exemple, a été très fortement ralentie à cause d'un problème d'un condenseur dans l'usine.

Pulpes et co-produits

Cette année encore, les commandes de pulpes ont dû être rabotées en cours de campagne. En effet, les attributions ont été faites sur des prévisions trop hautes. Beaucoup de planteurs se demandent ce qu'il en est de leur ayant-droit ? Iscal en tient compte pour les attributions mais pas seulement, elle tient également compte des demandes des années précédentes.

Cette année, Iscal a également dû fortement raboter les pulpes sèches à cause d'un incident à la sécherie. Dans ce cas, Iscal est le seul responsable de la situation, nous avons donc demandé qu'Iscal compense la différence de prix avec les pulpes sèches disponibles dans le commerce. Cela nous a été refusé mais les planteurs concernés peuvent demander des pulpes surpressées à la place.

A la réception

A la réception des betteraves, les choses se calment un peu. Les chauds/froids restent élevés cette année mais sans pour autant dépasser la limite tolérée. L'usine a accepté de corriger les pertes aux parmentières conformément aux accords et a également suivi notre demande d'augmenter la richesse des échantillons restés en sacs trop longtemps (suite à la panne de la réception du 1/11). Depuis leur installation, les nouvelles parmentières nous causent toujours beaucoup de tracas. En plus d'avoir occasionné des coups sur les betteraves et donc énormément de morceaux (=pertes) au début de leurs installations, elles tombent (régulièrement) en panne, ce qui occasionne notamment des mélanges d'échantillons. Nous sommes toujours en train de mesurer la quantité de morceaux dans la tare afin de justement compenser les pertes occasionnées !

Bâchage volontaire des betteraves

Pour les betteraves planifiées à partir de la semaine 13 (à partir du lundi 6 décembre), la prime de bâchage de 1,1 €/t sera payée si elles sont bâchées au moins 10 jours avant (voir art.4.1. de l'AIP). Pour rappel, le bâchage des betteraves permet certes une meilleure conservation des betteraves et une protection en cas de faible gelée mais il permet également de diminuer fortement la tare terre. Une année comme celle-ci, c'est presque 50 % de tare terre qui peut être éliminée grâce au bâchage et aux déterreuses!

Il est important d'informer vos agronomes dès que les betteraves sont bâchées afin qu'aucune discussion ne puisse avoir lieu sur le montant des indemnités. Attention, une fausse déclaration pourrait entraîner une amende de 3 €/t !

Dernier paiement pour la campagne 2020

Fin novembre, la campagne 2020 sera définitivement clôturée avec un paiement final de 0,44 €/t à 17,5°Z pour les betteraves en contrat et de 23,27 €/t à 16°Z pour les betteraves excédentaires. Pour 2020, vous aurez donc touché 28,50 €/t à 17,5°Z avec un prix de cession des pulpes de 4,60 €/t de betteraves. Avec les rendements moyens de 2020 de 83,5 t/ha à 17,22°Z, le chiffre d'affaires moyen à Iscal s'élève autour 2300 €/ha (hors pulpes). Si on compte des coûts de production de 2300 €/t, c'est donc grâce à la pulpe, qu'en 2020, vous avez pu dégager un léger revenu pour votre travail (+- 400 €/ha) mais toujours pas de bénéfices pour la culture de betteraves.

Diverses corrections relatives à la richesse et à la tare terre liées à nos réclamations suite à des irrégularités à la tare (pertes aux parmentières et sacs stockés trop longtemps) de l'année passée ont été également payées fin novembre.

Pour le CoCo Hainaut,
Judith Braconnier

Négociations 2022 – Mot du Président Michel Pecquereau

Toute précipitation n'est pas bonne conseillère …

Vous avez reçu tout récemment un rappel émanant de la sucrerie concernant les intentions d'emblavement pour la prochaine campagne. Est-ce raisonnable de vous demander précisément votre engagement aussi longtemps que les conditions d'achat de vos betteraves ne sont pas définitivement arrêtées ?

Comme vous le savez, depuis plusieurs semaines, nous négocions (essayons de négocier) les futurs accords interprofessionnels pour les campagnes 2022 et probablement 2023.

Nous insistons pour que les coûts de production (largement à la hausse) soient entièrement compensés par un meilleur prix de la betterave, et ceci afin de maintenir une rentabilité déjà limitée actuellement et ainsi garder un certain attrait pour cette culture.

Pour les betteraves planifiées à partir de la semaine 13 (à partir du lundi 6 décembre), la prime de bâchage de 1,1 €/t sera payée si elles sont bâchées au moins 10 jours avant.

Nous voulons néanmoins continuer à manifester notre intérêt pour la culture des betteraves sucrières et croire encore en son avenir. Par contre, nous ne comprenons pas le blocage actuel d'Iscal qui ne souhaite pas relever le prix de base de la betterave, sous prétexte que leurs coûts de production sont également à la hausse ; cependant n'ignorons pas que l'évolution du marché du sucre est telle pour le moment qu'Iscal pourra compter sur une augmentation de sa recette brute de plus de 10 % . Et pourquoi pas les producteurs ? Et pourquoi ne pas partager ces plus-values ?

Nous vous conseillons donc de renvoyer votre déclaration d'intention d'emblavement (sauf si nous avez décidé d'arrêter complètement cette culture) en ne précisant pas pour le moment la superficie qui sera emblavée.

Le renvoi de ce document, partiellement complété, vaut engagement de poursuivre la culture des betteraves, mais vous manifestez de la sorte votre volonté de connaître les conditions précises d'achat qui restent à négocier par vos représentants pour le moment avant de déterminer librement la superficie à semer d'une culture de betteraves rentable ou pas !

Soyons tous unis et ensemble, maintenons la pression. Nous attendons la prochaine réunion de négociations et espérons avoir une avancée de la part d'Iscal. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution des discussions. ■

Oreye: la campagne chicorées amorce sa dernière ligne droite

A Oreye, la campagne devrait se terminer à la troisième semaine de décembre.

Restez attentifs au Sclérotinia et autres champignons. N'hésitez pas à contacter votre agronome et l'OPCO (0479/12 47 86) si vous avez des doutes.

Le délégué de votre Organisation de représentation à l'usine est disponible pour tout problème, commentaire, question,… au 0479/12 47 86.

Vous pouvez également contacter le secrétariat de l'Organisation par mail à l'adresse : acdalcq.opco@gmail.com.

Bonne fin de campagne ! ■

L'OPCO

Un dividende brut de 3 % pour les planteurs SOPABE-T

Le 30 novembre dernier, les dividendes ont été versés sur les comptes des planteurs RT suite à l'approbation des comptes par l'assemblée générale de la coopérative Sopabe-T qui s'est tenue le 25 novembre à Gembloux.

A l'ordre du jour de l'assemblé générale, la présentation des comptes de l'exercice 2020/21 et la fixation du dividende à 0,25 € par action T d'une valeur nominale de 8,24 €, soit un rendement de 3 %. L'assemblée générale a également approuvé une modification au règlement d'ordre intérieur et procédé au renouvellement de l'organe d'administration (nouvelle dénomination du conseil d'administration selon le nouveau codes des sociétés et des associations).

Suite à la dégradation du contexte sanitaire, l'assemblée générale a aussi prévu la possibilité de reporter provisoirement les réunions de cercles d'obligataires à organiser pour décider de l'utilisation des emprunts obligataires restants. A la suite de l'assemblée générale, Guy Paternoster, administrateur unique de la RT, a présenté les perspectives d'avenir de la RT et de Südzucker.

Un dividende de 0,25 euro par action T

La présentation des comptes lors de l'assemblée générale concernait l'exercice comptable de la Sopabe-T allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021.

La situation du passif et de l'actif au 30 juin 2021 ainsi que les comptes de résultats sont présentés dans les deux tableaux ci-dessous.

L'exercice 2020/2021 s'est clôturé avec un bénéfice courant avant impôts de 828.322,44 € contre un résultat négatif de 615.399,10 € en 2019/20. Pour rappel, ce résultat négatif résultait de la baisse de réduction de valeur d'un montant de 1.167.000,00 € pour les actions RT détenues par Sopabe-T suite aux résultats en perte de la RT au cours de ses exercices 2018/19 et 2019/20. Pour l'exercice 2020/21, le résultat financier de la RT ainsi que les prévisions pour l'an prochain permettent de maintenir la valeur de l'action RT estimée au terme de l'exercice précédent à 5,0339 €.

Comme l'an dernier, la principale source de revenus est l'attribution d'un dividende de 0,45 € par action RT détenue par Sopabe-T, soit un montant de 540.000,00 € pour les 1.200.000 actions RT détenues par Sopabe-T. A ce montant s'ajoute l'attribution d'un dividende de 0,20 € par action Südzucker, soit un montant de 281.840,20 € pour les 1.409.201 actions Südzucker détenues par Sopabe-T.

L'organe d'administration a proposé d'affecter le bénéfice de 828.322,44 € de la manière suivante :

- affecter le montant de 727.478,50 € à la rémunération des actions T pour attribuer un dividende brut de 0,25 € par action T (0,10 € l'an dernier). Les 2.909.914 actions T qui ont droit à un dividende pour l'année 2020 sont celles figurant sur le fichier arrêté au 31 décembre 2020 (en correspondance avec le fichier définitif des contrats de base de 2020) ;
- affecter le solde soit 100.843,94 € aux réserves indisponibles.

L'ensemble des propositions pour répartir le résultat a été approuvé par l'assemblée générale.

Comptes de résultats de Sopabe-T pour 2020/2021	
Recettes	**1.005.932**
Dividendes actions RT	540.000
Dividendes actions Südzucker	281.840
Intérêts comptes bancaires + placements	122.590
Indemnités < RT	43.572
Produit achat/vente de participation	17.931
Charges	**140.664**
Intérêts payés	20.565
Personnel	87.324
Frais de bureau (loyer, tél, …)	9.232
Experts, avocats, …	10.200
Réunions	6.680
Assurances administrateurs	2.731
Charges financières	3.064
Divers (taxes, …)	868
Impôts	- 36.946
Bénéfice de l'exercice en euros	**828.322**

Bilan de la Sopabe-T au 30 juin 2021			
Actif = 46,2 Mio €		**Passif = 46,2 Mio €**	
Actifs immobilisés	**22.796.851**	**Fonds propres**	**27.494.623**
Participation RT		Actions A	360.000
Actions RT	6.040.687	Actions B	46.908
Actions Südzucker	16.756.164	Actions T	21.591.413
		Primes d'émission (actions T)	2.609.876
		Réserves	2.886.426
Actifs circulants	**23.387.215**	**Dettes**	**18.689.445**
Placements	530.302	Emprunts obligataires	17.884.436
Liquidités	22.537.272		
Précomptes à récupérer+ créances diverses	318.520	Dividendes payables au 30 novembre 2021	727.478
Intérêts à recevoir	1.121	Intérêts à payer pour les obligations (1-6/2021)	9.836
		Dettes (factures à payer)	67.695

Modification du règlement d'ordre intérieur

L'assemblée générale a approuvé la modification du règlement d'ordre intérieur proposée par l'organe d'administration, destinée à raccourcir le délai de 3 à 2 ans pour acquérir de nouvelles parts T et obligations supplémentaires en vue de réaugmenter leur contrat de base suite à une demande de remboursement partiel après une réduction de contrat betteraves.

Renouvellement de l'organe d'administration

L'assemblée générale a procédé au renouvellement des membres de l'organe d'administration pour un mandat de 4 ans. Ont été désignés comme administrateurs de la Sopabe-T : Jef Cleiren, Vincent Demanet, Peter Haegeman, Thierry Holvoet, Marcel Jehaes, Michel Pecquereau, Hendrik Vandamme, Jean-Paul Vanelderen et Mathieu Vrancken.

Participation 2022: que faire en cas de transfert de contrat?

Un planteur qui cède du contrat de base doit réduire sa participation; celui qui reprend du contrat doit l'augmenter. La solution la plus simple est un transfert direct entre eux à raison de 13,35 € par tonne de betteraves en contrat de base. Des formulaires de transfert entre planteurs sont prévus à cet effet.

En l'absence de repreneur, si vous souhaitez arrêter ou réduire votre contrat de base, des formulaires pour le remboursement de la participation par la SOPABE-T sont disponibles.

Infos et formulaires disponibles pour la campagne 2022:

- auprès de la SOPABE-T : contacter Martine Moyart au 02/551.11.78 ou par mail : participation@cbb.be;
- auprès de l'usine : contacter le service agronomique.
- sur le site de la CBB : www.cbb.be

Report des réunions des cercles d'obligataires

Les emprunts obligataires restants (correspondant aux 3e et 4e tranches de participation) arrivant à échéance le 31 janvier 2022, il était prévu de réunir les planteurs de la RT en janvier 2022 pour se prononcer quant à la poursuite de la conversion de leurs obligations en actions Südzucker.

Suite aux mesures urgentes pour lutter contre la transmission du Covid-19, l'organisation de réunions physiques des cercles d'obligataires paraît impossible. Constatant cette probable impossibilité, l'organe d'administration a proposé de prolonger la durée de décision des cercles d'obligataires sur l'attribution de la partie restante des anciens emprunts obligataires jusqu'au 31 juillet 2022. L'assemblée générale a approuvé le report des réunions de cercles d'obligataires.

Cette prolongation ne modifie en aucune façon l'exécution de l'accord avec la SZVG et ne porte pas préjudice aux intérêts des obligataires. Les intérêts des obligations seront payés pour la période de prolongation.

L'organe d'administration convoquera dans la mesure du possible les réunions de cercles d'obligataires pour qu'ils se prononcent sur la double proposition suivante :

- Conversion des obligations de la troisième tranche (6,8 M€) et de la quatrième tranche (11,0 M€) en actions T de la Sopabe-T et acquisition d'actions Südzucker pour un montant équivalent sur la période 2022-2023;
- Intégration de la Sopabe-T aux côtés des associations de planteurs allemands au sein de la SZVG selon les étapes prévues dans la convention entre Sopabe-T et SZVG du 10/6/2020.

Intérêt royal pour la (semence de) betterave sucrière

Lors d'une visite à SESVanderhave à Tirlemont, le roi Philippe et la reine Mathilde ont pu voir et entendre comment est développée une nouvelle variété de betterave sucrière.

Le 17 novembre dernier, le Roi et la Reine ont visité la province du Brabant flamand et en particulier Tirlemont, la "ville du sucre", où ils ont visité le centre d'innovation de la SESVanderHave (SVIC), seul producteur belge de semences de betteraves sucrières.

Ce centre, construit récemment, est un complexe de plus de 13.000 m2 de serres et 2.000 m2 de laboratoires. C'est l'un des instituts de recherche les plus avancés dans le secteur du sucre pour la mise au point des variétés de betteraves sucrières du futur. "Le processus de production d'une nouvelle variété prend normalement environ dix ans, mais grâce à la technologie du SVIC, nous pouvons réduire ce délai à huit ans", a déclaré le PDG de SESVanderhave Rob van Tetering.

Le couple royal a montré un grand intérêt pour la ligne d'automatisation, fruit de récents investissements. Grâce à cette ligne, les plantes sont déplacées et se présentent dans l'atelier central pour le repiquage, ce qui permet d'examiner encore plus de jeunes plantes et encore plus rapidement. Chaque année, l'entreprise réinvestit également plus de 20 % de son chiffre d'affaires en R&D.

Au SVIC, le sélectionneur de semences peut chercher une solution toute prête pour n'importe quel marché, en simulant et en analysant les différences de climat, de types de sol et de maladies jusque dans les moindres détails. En ce moment, la lutte contre la jaunisse virale fait l'objet d'un travail intensif. "Actuellement, il y a quelques essais en cours sur la jaunisse en Belgique où quelques variétés avec une tolérance modérée ont pu être détectées. À partir de 2024, nous disposerons de variétés présentant une tolérance accrue", indique Hendrik Tschoep, directeur de la sélection.

Au centre d'innovation de la SESVanderHave, le couple royal a pu voir comment une nouvelle variété de betterave sucrière voit le jour.

INSTITUT ROYAL BELGE POUR L'AMÉLIORATION DE LA BETTERAVE ASBL
Molenstraat 45, B-3300 Tienen - info@kbivb.be - www.irbab-kbivb.be

Techniques culturales betteravières

PVBC - PROGRAMME VULGARISATION BETTERAVE CHICORÉE, DANS LE CADRE DES CENTRES PILOTES
Rubrique rédigée sous la responsabilité de l'IRBAB, avec le soutien du Service public de Wallonie.

Résultats des variétés et choix pour 2022

André WAUTERS & Eline VANHAUWAERT (IRBAB asbl - KBIVB vzw)

Réaliser son choix variétal peut influencer la phytotechnie qui sera appliquée à la culture pendant la saison.
Le choix pour des tolérances variétales s'inscrit totalement dans la stratégie IPM, même si l'incidence et la sévérité de certaines maladies n'est pas toujours facilement prévisible. C'est pour cette raison que figer son choix variétal sur l'expérience d'une seule année, qu'elle soit bonne ou moins bonne, n'est pas intéressant.

Choisir ses variétés sur base du résultat annuel ne pourra pas prédire le comportement de la variété dans des conditions à venir que nous ne maitrisons pas. L'analyse des résultats, prenant en compte le potentiel des variétés sur plusieurs saisons (les variétés confirmées sur 3 ans ont plus de données) ainsi que la stabilité du rendement et de la richesse entre les années, permettra de s'assurer d'un choix raisonné.
Les résultats publiés regroupent les essais de plusieurs sites dans plusieurs années, pour les rendements, mais également pour le comportement des variétés en levée au champ, la sensibilité à la montaison mais surtout sur la santé du feuillage !

Depuis quelques années, l'IRBAB met en avant la « santé du feuillage » comme critère important dans le choix des variétés, à coté des performances de rendement. Bien que la tolérance à l'oïdium soit un critère variétal évident, c'est la tolérance à la cercosporiose qui doit être mis en avant. Il intervient donc aussi dans l'appréciation du potentiel de rendement des variétés. Nous tenons à exprimer cette tolérance par un chiffre objectif.
Toutes les données concernant les variétés sont reprises au tableau central des pages suivantes de ce 'Betteravier'. Ce tableau reprend les caractéristiques de rendement (racine, richesse, tare terre) par variété ainsi que les résistances aux maladies foliaires, risque de montaison, etc …

Les année se suivent - mais ne se ressemblent pas !

Les essais de variétés ont été semés majoritairement entre le 29 mars et le 4 avril (Pâques), comme 50 % des betteraves. Le début de semaine fut chaud, elle s'est terminée dans le froid. A peine semées, les parcelles de betteraves ont été recouvertes de neige (plus de 10 cm en Hesbaye et l'Est) pendant plusieurs jours avant la (germination et) levée des betteraves. Le froid s'installait alors pour une longue période, pratiquement jusqu'au début du mois de juin… Les semis ont parfois été précipités et, se rappelant la sécheresse de 2020, les semences ont parfois été un peu plus enterrées. Les semis se sont poursuivis entre le 10 et le25 avril.
Le déroulement de la levée a été fort différent entre les sites, dû à la date de semis et aux conditions extrêmement froides lors de la germination. Semés le 1 et 2 avril, sans possibilité de 'blanchir' avant la neige, les levées ont été difficiles (la neige qui fond colmate le sol en surface).

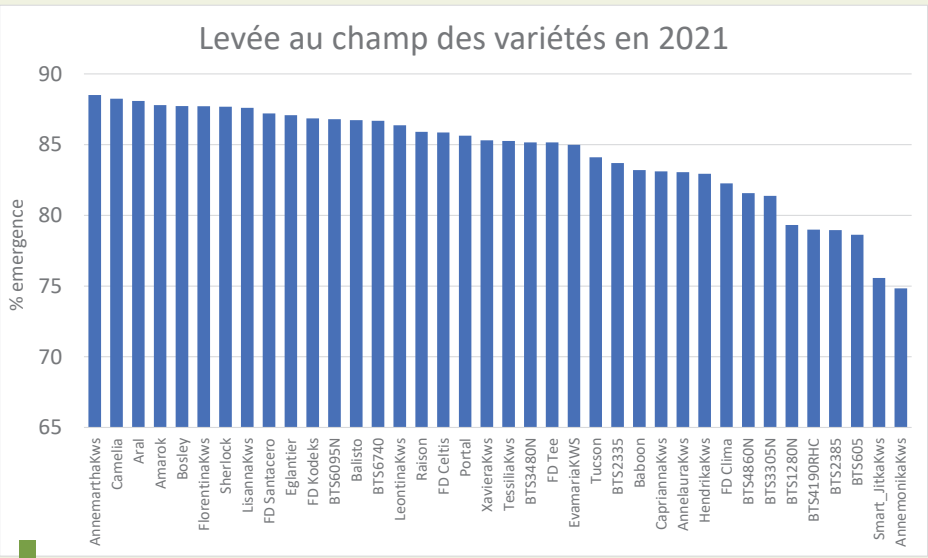

Figure 1 : levée au champ des variétés en 2021—moyenne des sites

Nous observons une levée plus faible pour Annemonika Kws et Smart Jitka Kws mais également BTS605, BTS2385, BTS4190Rhc et BTS1280N. Des colorations violettes des hypocotyles ont parfois été observé sur certaines variétés (phénomène génétique).
Ce printemps froid a entraîné une vernalisation pouvant induire la montaison. Certaines variétés ont eu des montées précoces (Tessilia Kws, BTS 2385 et BTS 2335), d'autres tardives (Hendrika Kws, BTS 605 et Annemonika Kws).
La hausse temporaire des températures, accompagnée de pluies localement importantes vers la mi-mai, ont entraîné une phytotoxicité des herbicides racinaires appliqués.

Après que les betteraves 'végétaient' jusque fin mai, les betteraves connaissaient une croissance végétative rapide à partir de début juin, avec 20 jours de températures estivales, pour ensuite retomber dans des températures plus fraiches et l'arrivée de pluies et orages fréquents. Une explosion de la végétation était alors mise en route, entretenu par un été très pluvieux et sombre perdurant jusqu'à l'arrachage.
Les conditions fraiches ont été favorables au retour de la ramulariose (faible en intensité), on notera aussi l'absence de l'oïdium et de la rouille en 2021.

Maladies foliaires : prédominance de la cercosporiose tardive

Le développement de la cercosporiose n'a réellement démarré que vers le début du mois d'août et le fongicide bien positionné a permis de maintenir le feuillage sain avec 1 ou 2 traitements. Les températures de septembre ont été favorables à une réinfection sur les variétés les plus sensibles.

Nématodes

Les températures froides du sol et les pluies fréquentes ont limité l'effet des nématodes sur la culture, même si il reste mesurable sur le rendement. Les variétés tolérantes ont confirmé leur résultat tant sur le potentiel de rendement qu'en revenu en faible et forte infestation. Ces variétés ont été semées sur 68% des surfaces en 2021.

Des feuilles …

Alors que le développement des betteraves prenait du retard fin mai, le développement foliaire explosait véritablement après la période de chaleur de début juin. Une forte disponibilité d'azote suite à une minéralisation tardive, combiné à des pluies abondantes et un climat très sombre (l'insolation des mois de juillet et août était particulièrement bas avec beaucoup de jours avec un ciel couvert) semble avoir créé des conditions particulières pour un développement foliaire « excessif ». Un tel développement foliaire n'avait plus été enregistré depuis de longues années. N'oublions pas que nous sortons entre 2018 et 2020 des trois années ou des cumuls de précipitations sont déficitaires, favorables à un développement faible du bouquet foliaire.

Les rendements

L'arrachage des essais a démarré fin septembre et s'est poursuivi jusqu'au 16 novembre. Relativement bonnes les premiers jours, les conditions se sont vite dégradées et ont été difficiles dans beaucoup de régions. Dès fin octobre les sols ne se sont plus asséchés faisant grimper la tare terre augmentait dans les terres lourdes.
Les rendements étaient décevants en début de campagne (80 tonnes) mais avec une richesse moyenne attendue. Après les pluies de début octobre, le rendement progressait, mais la richesse redescendait vers 16° , pour remonter à 17,5° -18° en novembre. Le rendement en sucre des essais n'a pratiquement pas évolué pendant le campagne d'arrachage.

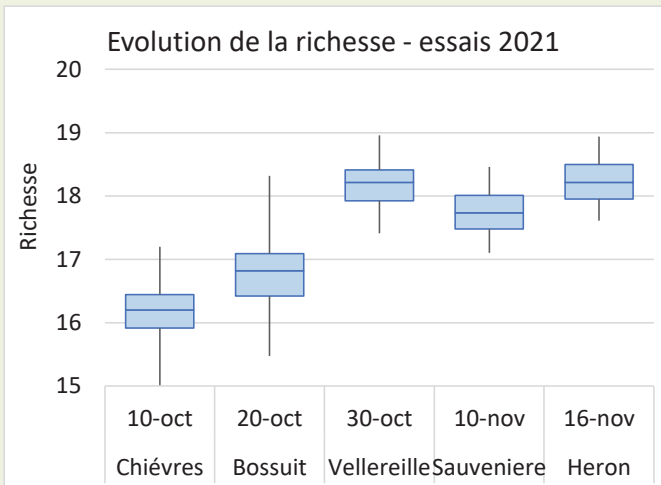

Figure 2 : évolution de la richesse en 2021—moyennes et variation par des site

Faire son choix de variétés pour 2022 ne peut donc s'arrêter à l'expérience d'une année unique, qu'elle soit bonne ou moins bonne. Choisir ses variétés sur base du résultat annuel ne pourra pas prédire le comportement de la variété dans des conditions à venir que nous ne maitrisons pas. L'analyse des résultats, prenant en compte le potentiel des variétés sur plusieurs saisons (les variétés confirmées sur 3 ans ont plus de données) ainsi que la stabilité du rendement et de la richesse entre les années permettra de s'assurer d'un choix raisonné.

Les résultats de toutes les variétés - IR

		Risque Montées/ha *	appréciation santé du feuillage	Tolérance Oïdium (1)	Tolérance cercosporiose (1)	Tolérance rouille (1)	Recouvrement du sol (1)	Tolérance rhizoctone (2)	Terre adhérente t/ha	Racines net t/ha	Richesse	Sucre blanc t/ha	Financier (19) - 20 - 21		tolérance forte rhizomanie	Levée au champ (plantes/ha)	Montées/ha *	Racines net t/ha
	Situation classique (relatif par rapport au témoin)																	
		Moyennes pluri-annuelles														résultat		
	Moyenne témo n T		77	75	78	78	7		5,4	105,8	18,3	18,0	100		98856	33	107,8	
Tolérance Nématodes			(2019-)2020-2021														202	
3 ans	NEMATODES & CERCOSPORIOSE																	
	Bosley		78	80	**85**	64	7		86	98	100	98	**98**		103	32	97	
	Raison		77	74	**85**	63	7		93	96	100	97	**97**		101	92	93	
	Portal		74	45	**87**	76	8		105	98	96	93	**93**		101	0	94	
3 ans	NEMATODES																	
	Lisanna Kws T		84	79	**84**	90	7		103	102	100	102	**102**		103	11	102	
	Tessilia Kws T		81	80	**78**	89	6		93	102	101	103	**104**		100	181	103	
	BTS 3480N T		78	80	**74**	86	7		98	97	103	99	**100**		100	21	99	
	BTS 4860N T		77	67	**81**	79	7		98	102	98	100	**100**		96	21	102	
	BTS 3305N T		73	79	**72**	71	7		96	103	99	101	**101**		96	11	104	
	Caprianna Kws		66	45	**70**	81	7		81	107	98	105	**105**	++	98	43	108	
	Salento		54	16	**63**	71	7		107	96	100	96	**97**		102	61	94	
2 ans	Camelia		54	21	**63**	69	7		94	104	96	99	**99**		104	46	101	
	Baboon		51	36	**60**	50	7		69	96	101	97	**98**		98	0	93	
2 ans	AUTRES VARIETES NEMATODES A TESTER																	
	Leontina Kws		84	80	**83**	87	6		97	102	99	101	**101**		102	15	104	
	BTS 6085 N		87	71	**87**	81	6		98	102	100	102	**102**		102	15	104	
	FD Santacero		67	22	**75**	75	7		87	101	98	100	**100**		103	31	97	
	FD Kodeks		53	18	**66**	62	7		90	102	98	100	**100**		102	15	100	
Tolérance Rhizoctone brun			(2019-)2020-2021														202	
3 ans	RHIZOCTONE & CERCOSPORIOSE																	
	BTS 605		88	84	**87**	92	6		89	94	102	96	**97**		93	352	91	
3 ans	RHIZOCTONE + NEMATODES																	
	Hendrika Kws		81	65	**87**	84	7		95	94	98	91	**91**	+	98	704	93	
3 ans	RHIZOCTONE																	
	Annemonika Kws		75	65	**75**	84	6		88	98	99	96	**97**		88	222	101	
	Tucson		68	65	**74**	57	7		93	97	98	95	**95**		99	39	96	
	FD Clima		62	45	**74**	54	6		94	96	98	95	**94**		97	52	96	
	BTS 4190 RHC		62	40	**67**	74	7		100	90	103	93	**94**		93	78	94	
2 a	Annemartha Kws		80	62	**87**	83	6		103	99	101	99	**100**		104	62	97	
Variétés Classiques			(2019-)2020-2021														202	
3 ans	Annelaura Kws		85	88	**82**	87	6		85	96	103	99	**100**		98	21	96	
	BTS 6740		78	79	**80**	73	5		85	106	97	103	**103**		102	62	107	
	Florentina Kws		74	79	**71**	74	6		84	107	98	105	**105**		103	21	111	
	Amaruk		68	59	**74**	66	7		80	97	98	95	**95**		103	21	94	
	Aral		65	56	**70**	65	7		110	95	101	96	**95**		104	21	91	
	FD Tee		54	19	**66**	67	7		99	97	100	97	**98**		100	62	93	
2 ans	AUTRES VARIETES CLASSIQUES A TESTER																	
	Azuraka Kws		87	92	**85**	85	6		91	105	99	104	**103**		89	0	105	
	BTS 2335		75	55	**79**	86	7		105	105	100	104	**105**		99	165	103	
	Sherlock		67	30	**80**	77	6		99	99	101	100	**101**		103	0	97	
	FD Celtic		67	44	**68**	69	7		80	103	98	101	**101**		101	0	98	
VARIETES A USAGE SPECIAL																		
Tolérance Conviso One			2020-2021														202	
2 a	Smart Jitka Kws		57	59	**55**	58	6		96	98	98	95	**96**		89	31	100	
	ppds								2,0	1,4	0,5	1,4	1,4		3,7		2,5	

Le tableau reprend à **gauche**, sous les bannières en bleu, les caractéristiques et performances de toutes les variétés en situation **classique**. Par condition classique on entend les situations sans rhizoctone ni problème spécifique de nématode (légères infestations possibles). Dans cette partie de gauche les résultats de TOUTES les variétés sont exprimés par rapport au témoin T (=100; Les valeurs absolues du témoin sont indiquées au dessus du tableau pour information).
A **droite** (sous la bannière verte), on retrouve les performances des variétés en situation **nématode**, regroupant les essais où les analyses de sol ont montré une infestation par le nématode à kyste (même témoin).
Afin de mieux caractériser la richesse des variétés, la valeur réelle est publiée à coté de la valeur relative (résultats 2021 uniquement).
(Temoin = =LisannaKws, Eglantier, EvamariaKws, BTS 4860 N, BTS 3480 N, TessiliaKws, GwendolinaKws, BTS 3305 N)

BAB 2021 (classement selon la santé du feuillage)

Richesse	Richesse S	Financier 2021 (3)	Financier 2020 (3)	Financier 2019 (3)			Racines net t/ha	Richesse %	Sucre blanc t/ha	Financier (19) - 20 - 21	Racines net t/ha	Richesse	Richesse S	Financier 2021 (3)	Financier 2020 (3)	Financier 2019 (3)	
							Situation nématodes (relatif par rapport au témoin)										
annuel							Moyennes pluri-annuelles				résultat annuel						
17,6	17,6	100	100	100		Moyenne témoin	102,8	18,4	17,5	100	97,6	17,8	17,8	100	100	100	
1			2020	2019			(2019-)2020-2021				2021				2020	2019	
						PRIORITE : CERCOSPORIOSE											
100	17,7	**98**	98	98	3 ans	Bosley	97	99	97	96	93	99	17,7	**92**	99	98	3 ans
101	17,8	**94**	**99**	**97**		Raison	95	99	95	**94**	88	99	17,6	**87**	**97**	**97**	
96	16,9	**89**	**94**	**94**		Portal	97	96	92	**92**	93	96	17,0	**88**	**94**	**93**	
						PRIORITE : NEMATODES											
100	17,6	**102**	**102**	**101**		Lisanna Kws	101	100	102	**102**	102	100	17,9	**102**	**103**	**101**	
101	17,8	**105**	**102**	104		Tessilia Kws	102	101	103	**104**	105	101	18,0	**106**	**103**	**103**	
102	18,0	**99**	**100**	100	3 ans	BTS 3480N	97	102	99	**99**	97	102	18,1	**99**	**100**	**99**	3 ans
98	17,4	**100**	**100**	**101**		BTS 4860N	102	98	100	**100**	102	99	17,6	**101**	**99**	**100**	
98	17,3	**102**	**101**	100		BTS 3305N	102	98	100	**100**	102	98	17,5	**100**	**100**	100	
98	17,2	**105**	**107**	103		Capriana Kws	107	98	105	**105**	109	97	17,2	**105**	**104**	105	
101	17,9	**95**	**100**	95		Balisto	97	100	97	**97**	94	101	18,0	**95**	**98**	**97**	
96	16,9	**95**	**101**		2 ans	Camelia	104	96	98	**98**	100	96	17,1	**95**	**101**		2 ans
102	17,9	**95**	100			Baboon	94	99	93	93	90	99	17,6	**89**	97		
						AUTRES VARIETES NEMATODES A TESTER											
99	17,5	103	100		2 ans	Leontina Kws	101	99	101	101	103	99	17,6	101	100		2 ans
100	17,7	104	101			BTS 6095 N	102	100	102	102	103	101	17,9	104	100		
100	17,6	97	102			FD Santacero	102	98	100	99	99	99	17,6	97	101		
99	17,5	95	101			FD Kodeks	103	98	101	101	101	99	17,6	100	102		
1			2020	2019			(2019-)2020-2021				2021				2020	2019	
					3 ans												
103	18,2	95	**98**	**97**													
					3 ans	PRIORITE : RHIZOCTONE + NEMATODES											3 ans
97	17,1	**90**	**92**	**92**		Hendrika Kws	94	98	91	91	95	97	17,2	**90**	**92**	**92**	
97	17,1	**97**	**98**	95	3 ans												
99	17,4	**94**	**98**	91													
100	17,6	**95**	**98**	91													
103	18,2	**98**	**95**	**90**													
101	17,9	**98**	101		2a												
1			2020	2019													
103	18,1	**100**	**101**	**100**													
97	17,1	**103**	104	101													
97	17,1	**108**	106	102	3 ans												
101	17,7	**95**	**98**	**93**													
102	18,0	**92**	**97**	**96**													
102	17,9	**94**	**101**	97													
99	17,4	104	103		2 ans												
100	17,6	103	106														
101	17,9	99	103														
99	17,5	97	104														
						VARIETES A USAGE SPECIAL											
1			2020				2020-2021				2021				2020		
97	17,2	**97**	**95**		2	Smart Jitka Kws	99	97	95	**95**	100	97	17,3	**97**	**94**		2 ans
1,0	0,2	**2,8**				ppds	1,7	0,6	1,8	**1,9**	3,2	1,3	0,2	**3,6**			

(1) un chiffre de tolérance (100) ou de recouvrement élevé (9) indique une caractéristique positive.

appréciation négative *appréciation positive*

(2) proportion de betteraves saines et livrables dans les essais contaminés par *Rhizoctonia solani*

(3) les résultats en gras sont obtenus sur lot commercial représentatif

* montées/ha , toutes dates de semis confondus, y compris pollution : l'importance de la barre représente le nombre de montées par rapport au témoin.

Performances des variétés recommandées tolérantes au nématode en situation nématode

Le choix pour une variété tolérante au nématode à kyste *Heterodera schachtii* est impérative dans toute parcelle infestée par celui-ci. **Au-delà de 150 œufs+larves par 100 g de sol**, les pertes de rendement peuvent être de plusieurs pourcents, perte limitée par l'utilisation des variétés tolérantes au nématode. L'effet des variétés tolérantes est d'autant plus intéressant que l'infestation est forte, même si cette infestation se situe dans les couches plus profondes (en dessous de 30 cm).

Beaucoup de variétés tolérantes au nématode possèdent aujourd'hui le potentiel de rendement comparable aux autres variétés en situation classique.

La détection de nématodes se fait par des analyses de sol, mais encore mieux par l'observation de la culture de betterave précédente. Certains symptômes sont indicateurs de cette présence : jaunissement du feuillage avec une **carence en magnésie**, **flétrissement** par ronds, **kystes** (blancs) sur les radicelles de betteraves, **rendements** racines faibles. Les variétés tolérantes au nématode à kyste peuvent toujours multiplier le nématode, mais cette multiplication restera réduite par rapport à la multiplication mesurée avec des variétés de type classique !

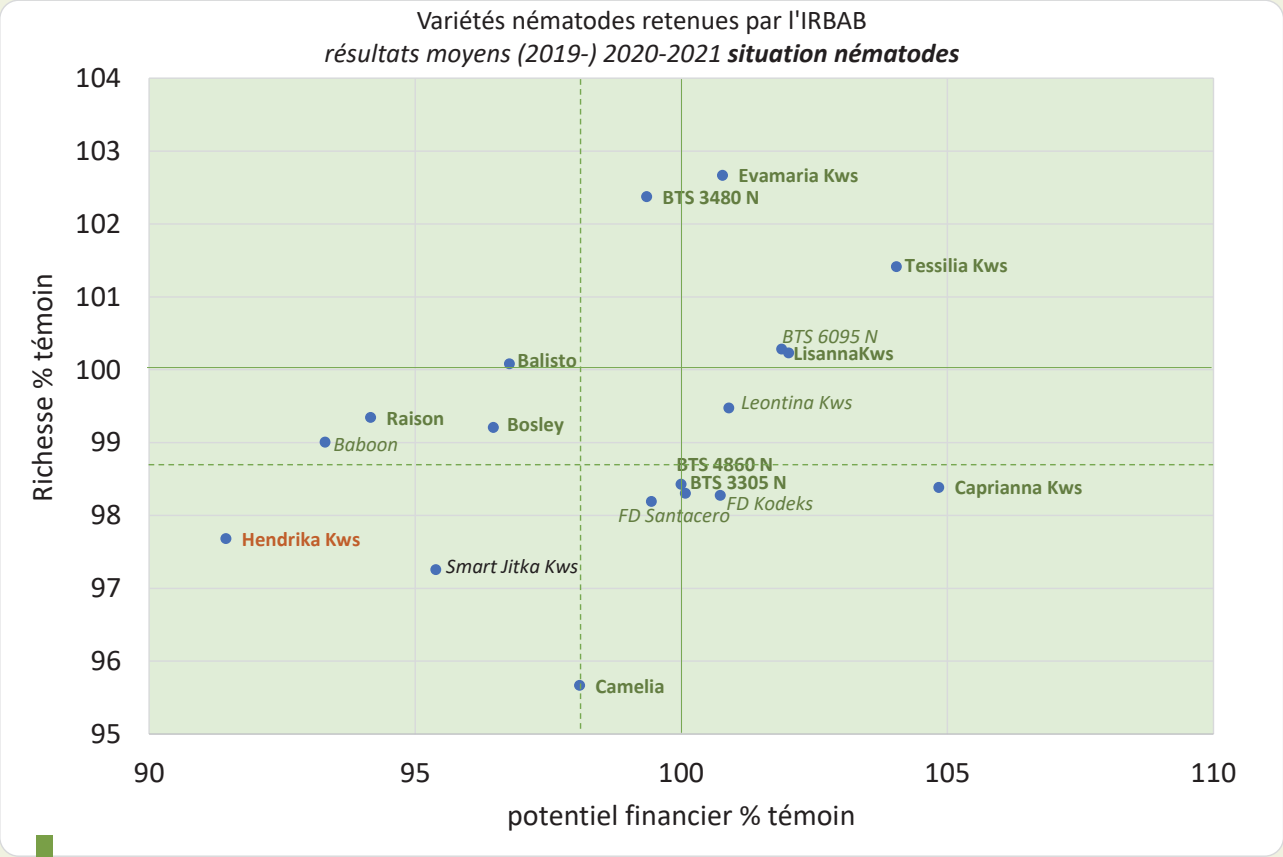

Performances 2019-2020-2021 des variétés tolérantes au nématode en situation nématode.
100 = moyenne du témoin T. Les nouvelles variétés sur 2 ans sont en italique. Les tirets pointillés sont situés à 100-ppds.
(T=LisannaKws, Eglantier, EvamariaKws, BTS 4860 N, BTS 3480 N, TessiliaKws, GwendolinaKws, BTS 3305 N)

Performances des variétés recommandées en situation classique

Toutes les variétés ont été testées dans des situations classiques sans problème particulier connu afin de comparer le potentiel de rendement et d'établir les caractéristiques variétales (voir pages suivantes). Dans cette situation, le choix de la variété s'orientera préférentiellement vers les caractéristiques intrinsèques qui forment le rendement plutôt que vers le type de variété « rhizomanie », « tolérant au nématode » ou « résistant au rhizoctone brun ».

En plus du potentiel financier de la variété, la tolérance aux maladies, la levée au champ, la sensibilité à la montaison sont des facteurs pouvant guider dans le choix de l'une ou l'autre variété.

Le regroupement pluriannuel des essais donne toujours une meilleure idée du comportement global de la variété sous l'influence des années différentes par leur climat, pression des maladies et autre.

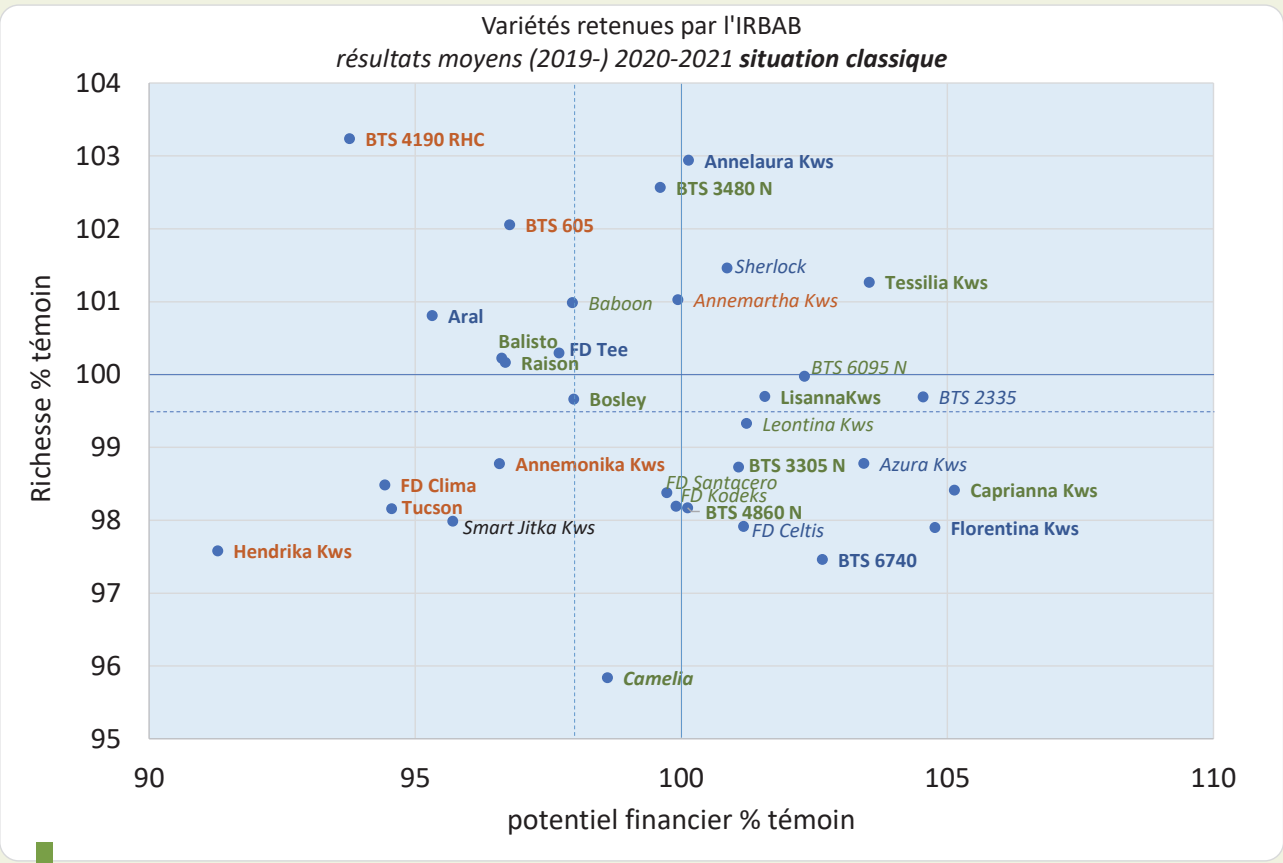

*Performances en 2019-2020-2021 des variétés rhizomanie (en bleu), tolérantes au nématode (en vert) et résistantes au rhizoctone (en brun) en **situation classique**.*
100 = moyenne du témoin T. Les nouvelles variétés sur 2 ans sont en italique. Les tirets pointillés sont situés à 100-ppds.
(T=LisannaKws, Eglantier, EvamariaKws, BTS 4860 N, BTS 3480 N, TessiliaKws, GwendolinaKws, BTS 3305 N)

La tolérance des variétés aux maladies foliaires : un outil essentiel pour maintenir un feuillage sain !

Le nombre de fongicides disponibles ayant une bonne efficacité en betterave diminue année après année. Mais nous connaissons également une pression croissante sur l'utilisation de ces fongicides , tant sociétalement avec l'impact environnemental qu'avec le développement de résistances.

Dans le cadre de l'IPM, il est donc crucial de chosir une variété avec une résistance spécifique. Plus l'arrachage sera tardif, plus la tolérance des variétés aux maladies doit être pris en compte pour garantir le maintien du potentiel de production de la parcelle jusqu'en fin de saison.

Les maladies comme la cercosporiose de plus en plus présentes, et les fongicides efficaces disponibles disparaissent de notre choix, tant du point de vue légal visant leur impact sur l'environnement que par le développement de résistances des maladies. Nous avons pu bénéficier pendant plusieurs années de dérogations pour le mancozèbe, fin en 2021 !

Une réponse immédiate passe inévitablement par la tolérance variétale. Cette « santé du feuillage » des variétés s'est avérée très utile depuis quelques années, et même des années à pression de maladie faible et quel que soit la maladie.

Associée à la protection fongicide, la tolérance variétale cadre dans l'IPM et doit assurer un feuillage sain, tout en réduisant le risque d'apparition de résistance aux fongicides. Aujourd'hui la résistance de la cercosporiose aux strobilurines est pratiquement généralisée.

Parmi les maladies foliaires, la cercosporiose est certainement la plus dommageable car les traitements ne sont pas curatifs et d'une action réduite en durée. Choisir une variété plus tolérante est donc important pour maintenir un feuillage sain plus longtemps.

Ceci est d'autant plus vrai que :

- la rotation en betterave est courte (la contamination vient de la parcelle)
- la parcelle semée est voisine d'une parcelle contaminée par la cercosporiose.
- la récolte est tardive.

N'oublions pourtant pas que d'autres maladies foliaires peuvent également se développer soit tôt dans la saison (oïdium) ou en fin de saison (rouille). 2021 marquait également le retour de la ramulariose qui avait pratiquement disparu de nos champs au cours des dernières deux décennies. Pour cette maladie aussi, des différences variétales ont pu être observées en 2021, mais non précise pour en publier les résultats.

Pour cette raison, un appréciation **« globale de la santé du feuillage »** est reprise dans la description variétale, où la sensibilité à la cercosporiose reste l'appréciation dominante (voir tableau des pages 8-9).

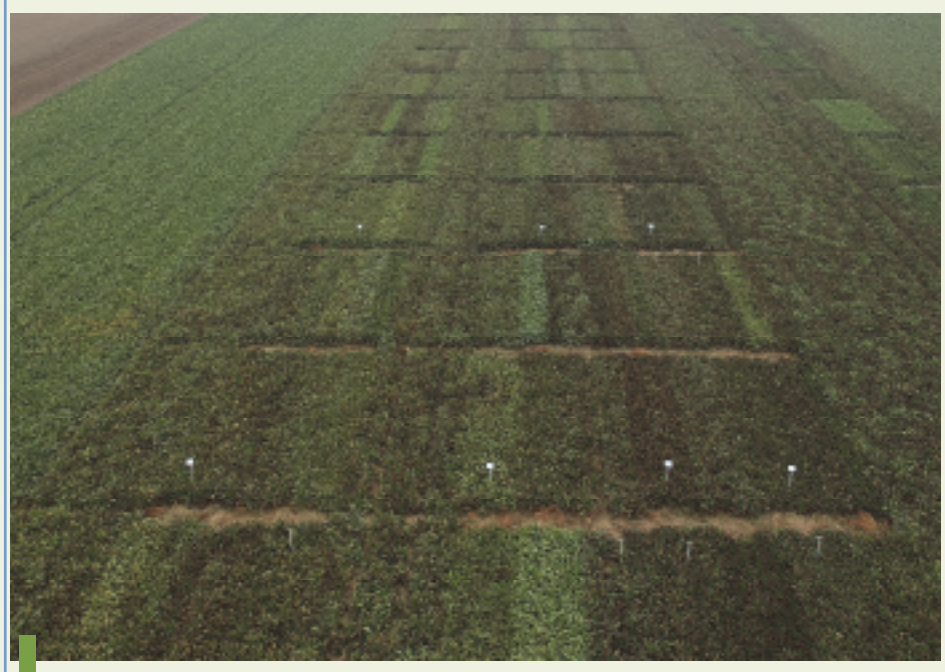

Photo 1 : Chaque année l'IRBAB met en place 4 observatoires « maladies foliaires » pour évaluer la tolérance des variétés à l'oïdium, la rouille et la cercosporiose. Le regroupement des essais de plusieurs années permet une bonne caractérisation des variétés.

La tolérance variétale exprimée par un pourcentage

La tolérance variétale est exprimée par un pourcentage. Toutes ces données expriment un pourcentage de feuillage sain par rapport au feuillage atteint. Nous exprimons ce pourcentage en cotant la santé du feuillage. Ainsi un betterave avec une immunité sur l'oïdium aura une cote '100', une betterave avec un feutre blanc généralisé aura une cote '0', avec tous les pourcentage intermédiaires.

Ces chiffres sont basés sur une moyenne d'observations réalisés dans les différents sites d'expérimentation. Les sites d'expérimentation sont en premier lieu les sites spécialement semés où nous n'appliquons aucune protection fongicide sur l'ensemble des variétés et où les maladies peuvent se développer librement : ce sont les observatoires maladies. Dans ces essais le développement de chaque maladie est suivi au cours de la saison. Nous profitons également de la présence de maladies foliaires dans les essais de productivité (principalement cercosporiose et rouille) pour compléter nos données avec des développements de maladies malgré un (ou plusieurs) traitement fongicide appliqué.

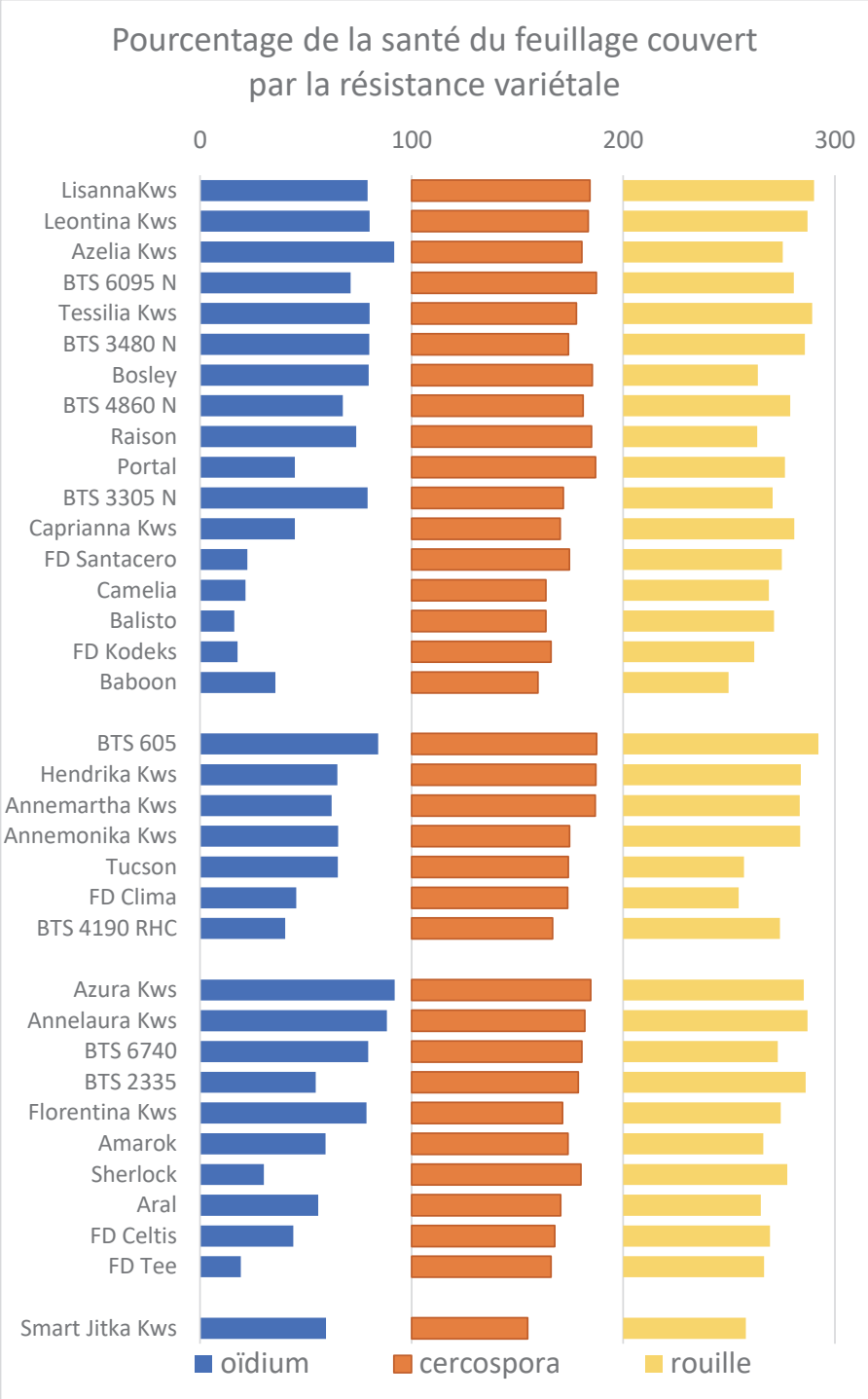

Au cours des trois dernières années nous avons ainsi récolté, par variété, 14 cotations pour l'oïdium, pas moins de 97 données pour la cercosporiose et 30 pour la rouille, pour chacune des variétés étudiées !

Pour bien choisir ses variétés en 2022

Bien choisir ses variétés pour les semis de 2022 repose sur une connaissance de la particularité de ses parcelles. La première question concerne la présence de maladies/parasites détectées auparavant dans la parcelle et où la tolérance variétale peut apporter une solution :

- terre sujette à la **cercosporiose** : l'utilisation d'une variété avec un bon profil de tolérance est recommandé; Faites également attention à la proximité d'une parcelle de betterave fort touchée par la cercosporiose en 2021 !
- en présence de nématodes, l'utilisation d'une variété tolérante au nématode sera d'office conseillée, même si l'infestation n'est pas élevée (150 oeufs+larves);
- dans une parcelle connue pour un problème de *Rhizoctonia solani* ou dans des rotations intensives de maïs/ray-grass le choix d'une variété tolérante au rhizoctone brun s'impose. Rendement et résistance sont souvent inversément liés, il s'agira de choisir le bon niveau de tolérance.

Le choix ne s'arrêtera pas sur une seule variété ou un seul sélectionneur : la diversité permet de répartir les risques éventuels liés à la graine, montées, maladies, ...

Les années ne se ressemblant pas, on choisira prioritairement sur base des résultats pluriannuels. Et d'abord dans les variétés stables qui ont prouvé leurs résultats !

Stabilité des performances variétales

On entend par stabilité d'une variété les différences de rendement/richesse obtenus par la variété entre les années d'étude. Cette (in)stabilité peut être due à un changement de la composition variétale elle-même (stabilité génétique), mais aussi de l'influence de l'année (climat, levée, maladies, …) sur le comportement de la variété (stabilité agronomique). Si le changement génétique n'est pas autorisé, la stabilité agronomique est un facteur qui a son importance pour l'utilisateur.

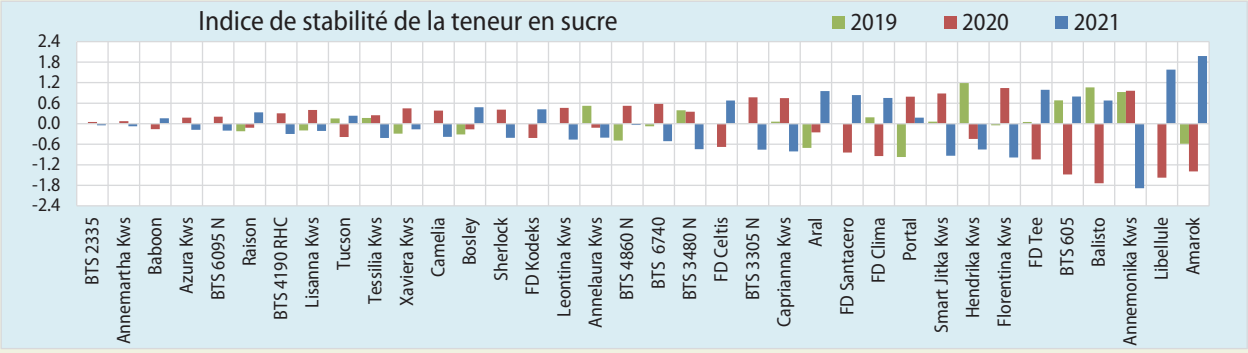

L'amplitude des barres sur les graphiques exprime la stabilité : plus les barres sont longues, plus l'instabilité est grande entre les années, donc plus la variété est influencée par les conditions de l'année.
Des barres vers le bas montrent pour l'année considérée un moins bon rendement/richesse de la variété par rapport à sa moyenne pluriannuelle.
Les variétés les plus stables se retrouvent à gauche sur ces graphiques.

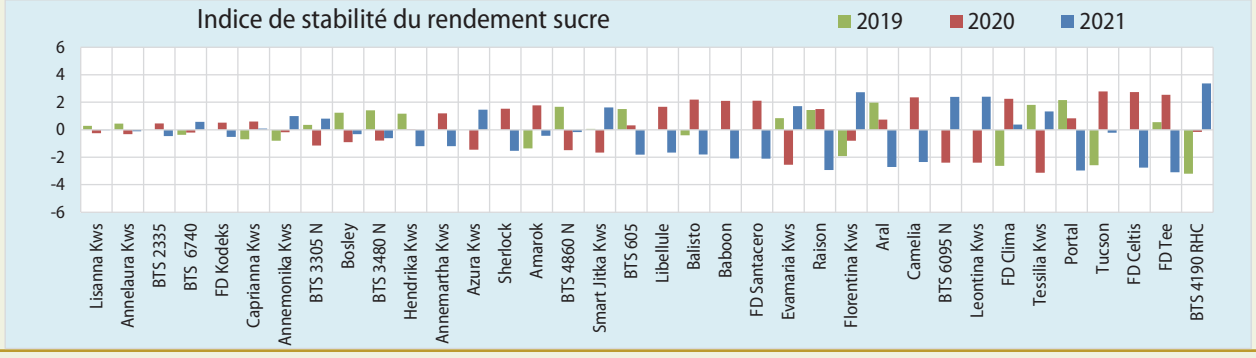

Rhizoctone brun

Avant de faire le choix pour une variété tolérante au rhizoctone brun, on s'assurera d'avoir étudié les facteurs de risque présents sur la parcelle, à savoir :

- Une rotation (fréquente) avec du maïs, surtout maïs grain ou du ray-grass. L'incorporation de matière non digérée est un facteur aggravant;
- Défaut de structure du sol, suite aux récoltes effectuées dans des conditions humides, même au cours des dernières années;
- Présence de rhizoctone brun identifié en betterave sur la parcelle.

L'utilisation d'une variété tolérante attenue fortement la présence de betteraves pourries, mais n'exclut pas totalement ! Potentiel de rendement et résistance sont parfois inversement liés, il s'agira de choisir le bon niveau de résistance. « Les variétés tolérantes n'offrent pas de solution si elles ne s'accompagnent pas de mesures agronomiques adéquates : rotation, respect de la structure du sol, pH optimal et fumure raisonnée ».

Chaque année, l'IRBAB étudie le potentiel des variétés ensemble avec les variétés classiques. La tolérance au rhizoctone brun est étudiée dans des essais spécifiques infectés naturellement. L'observation pendant la saison et la cotation de la pourriture de toutes les betteraves récoltées de l'essai permet de déterminer la tolérance à cette maladie.

Tolérance des variétés au rhizoctone brun (2019-2021). Outre le rendement, le choix doit se porter sur la tolérance à la pourriture en fonction de la parcelle.

L'IRBAB tient à remercier tous les agriculteurs ayant permis l'étude des variétés en 2021.
Ces essais ont été mis en place à Mopertingen, Lauw, Crisnée, Gingelom, Bertem, Acosse, Héron, Liernu, Gembloux, Lennik, Chièvres, Vellereille, Mévergnies, Briffoeil, Bossuit.

Pour la clientèle de Iscal Sugar

Après la fin du système de quota et les changements dans la réception des betteraves en fonction des groupes sucriers, le Conseil d'Administration de l'IRBAB a décidé dès 2016 d'uniformiser la récolte et le calcul des résultats des variétés dans les essais à partir de la betterave entière effeuillée, sans décolletage correctif. Tous les chiffres repris dans les tableaux de cet article sont calculés sur base d'un achat betterave entière.

A la demande du Service Agronomique de Iscal Sugar et afin de permettre au planteurs de la Sucrerie de Fontenoy de comparer le taux de collet des différentes variétés testées, deux essais situés en Hainaut & Flandres ont été récoltés en betterave entière et décolletés manuellement dans le centre de réception.

Le graphique ci-dessous donne le taux de collet des différentes variétés par rapport au taux moyen (13%) de toutes les variétés. Il s'agit d'un taux de collet sur betterave entière non décolletée au champ (voir photo).

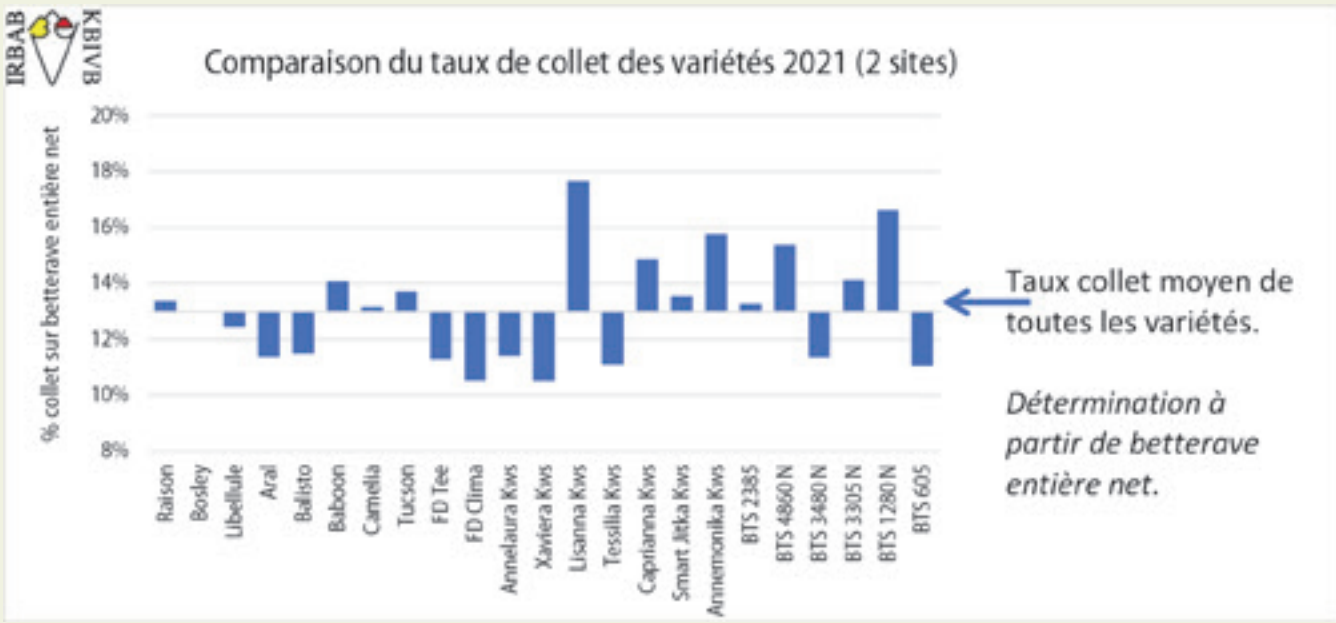

Strube

Un prix de semences lié à la rentabilité de la culture

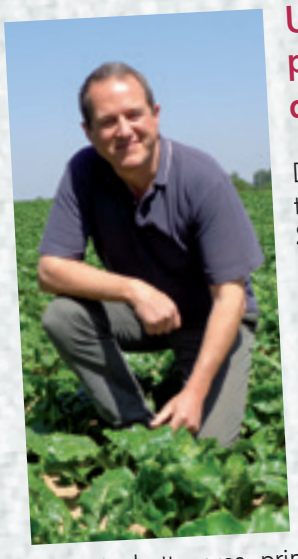

Un prix de semences proportionnel au chiffre d'affaires des betteraves

Dès la saison 2022, et pour une période test de 3 ans, le prix des semences **Strube** sera lié au chiffre d'affaires moyen généré par hectare de betteraves en Belgique.

Le fonctionnement est relativement simple: chaque année, lors du décompte final des betteraves livrées l'année précédente, votre sucrerie calculera le chiffre d'affaires moyen d'un hectare de betteraves (chiffre d'affaires tout compris: betteraves, primes et réfactions diverses, pulpes, ...).

Si ce chiffre d'affaires belge moyen est inférieur à 2.700 €, vos semences Strube vous coûteront moins cher l'année suivante. S'il est supérieur, le prix de base restera d'application.

La référence de 2.700 € correspond à la moyenne olympique des 10 dernières années, c-à-d la moyenne en éliminant la meilleure année (2012) et la moins bonne (2018).

Le principe est que le prix des semences (hors traitements insecticides) sera réduit par rapport au prix de base d'un pourcentage égal au rapport entre le chiffre d'affaires moyen de l'année et la référence de 2.700 €. Ceci jusqu'à une limite inférieure de -20%.

Le prix des semences Strube sera diminué de 9,7% en 2022 !

Une économie de près de 25 € à l'hectare !

Les semences Strube 9,7% moins chères en 2022

Pour les semis 2022 par exemple, le chiffre d'affaires moyen final réalisé avec les betteraves de 2020 en Belgique est de 9,7% inférieur à 2.700 € (chiffres des deux groupes sucriers pondérés par les surfaces).
Le prix des semences **Strube** sera donc diminué de 9,7% en 2022 ! Une économie de près de 25 € à l'hectare !

Dans le cas extrême où le chiffre d'affaires moyen serait inférieur de 20% par rapport à 2.700 €, votre prix de semences diminuerait même de près de 50 € par hectare.

Strube vrai partenaire de la filière betterave-sucre

Depuis la fin des quotas, le revenu procuré par la culture de la betterave et la production de sucre ne donne plus satisfaction à personne. En tant que semencier spécialisé en betteraves, cela nous inquiète évidemment.

Nous savons tous que la valeur ajoutée des producteurs (betteraviers) et des premiers transformateurs (sucreries) a été captée par les industriels de la seconde transformation (les grands utilisateurs de sucre).

Pour soutenir la filière betterave-sucre en difficulté, Strube prend l'initiative d'accompagner ses clients en cas d'année difficile !

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter un de nos collaborateurs.

l'équipe Strube Belgium

Bruno De Wulf 0495 16 95 95
b.dewulf@strube.be
Colette Méhauden 0473 56 43 58
c.mehauden@strube.be
Nancy De Vooght 0478 39 44 69
n.devooght@strube.be

Strube est un sélectionneur de semences de betteraves engagé et confiant en l'avenir. Nos variétés sont fiables et performantes et répondent aux exigences du betteravier professionnel. Nos équipes sont expérimentées et convaincues que notre travail a du sens car la betterave est un modèle de durabilité et d'économie circulaire et le sucre de betteraves est irremplaçable.

sherlock
bosley
raison

Strube Belgium
Rue des Praules 16
5030 Gembloux

T 081 600 699

info@strube.be
www.strube.be

strube
Pour les Pros
Voor de Professionelen

Tares - Richesses - Matière sèche des pulpes

Semaines			Betteraves décolletées							Pulpes		
			Richesse	Tare totale	Tare terre			Tare collet		PH	PSP	PS
				/Brut	/Brut			/Brut	/Net			
					AXES	FAUX-AXES	CU					
Fontenoy (Iscal)	13/09/2021	19/09/2021	17,11	11,32	3,73		2,83	8,49	9,74			
	20/09/2021	26/09/2021	17,17	10,62	4,45		2,32	8,00	8,61		23,43	
	27/09/2021	03/10/2021	17,39	11,12	5,10		3,08	7,84	8,54		24,04	
	04/10/2021	10/10/2021	17,08	13,13	8,98		5,52	7,36	8,42	12,71	24,62	
	11/10/2021	17/10/2021	17,45	12,17	10,03		4,98	7,02	7,87		24,45	
	18/10/2021	24/10/2021	17,37	12,85	8,94		4,98	7,63	8,28	8,97	24,37	
	25/10/2021	31/10/2021	17,52	11,99	8,62		4,98	6,95	7,99		24,61	
	01/11/2021	07/11/2021	17,37	14,48	9,66		5,91	8,13	8,55		24,19	
	08/11/2021	14/11/2021	17,37	14,24	9,79		5,91	7,58	8,53		24,10	
	15/11/2021	21/11/2021	17,25	14,03	8,96		5,26	8,06	9,10		23,81	
	22/11/2021	28/11/2021	17,24	14,04	12,23		5,54	8,17	9,33	9,63	24,26	
Campagne			**17,31**	**12,76**	**8,03**	**0,00**	**4,71**	**7,74**	**8,59**	**10,33**	**24,09**	**0,00**

Semaines			Betteraves entières							Pulpes		
			Richesse	Tare totale	Tare terre			Tare végétale	BNC	PH	PSP	PS
				/Brut	/Brut			/Brut				
					AXES	FAUX-AXES	CU					
Longchamps (RT)	27/09/2021	03/10/2021	16,75	3,66	4,10	2,93	3,39	0,13	10		23,20	
	04/10/2021	10/10/2021	16,64	5,29	6,37	4,72	4,49	0,53	9		23,35	
	11/10/2021	17/10/2021	16,80	5,94	7,41	7,16	5,50	0,11	6	10,40	23,33	
	18/10/2021	24/10/2021	17,02	5,87	7,29	6,59	5,54	0,14	5		23,66	
	25/10/2021	31/10/2021	17,44	6,16	7,34	5,85	5,86	0,11	6		23,97	
	01/11/2021	07/11/2021	17,48	6,64	7,49	7,47	6,23	0,18	6		23,20	
	08/11/2021	14/11/2021	17,46	7,34	8,88	8,58	6,83	0,24	5		23,67	
	15/11/2021	21/11/2021	17,32	7,61	8,54	9,66	7,22	0,14	4		23,11	
	22/11/2021	28/11/2021	17,31	8,00	9,05	8,47	7,69	0,16	3	10,93	23,29	
Campagne			**17,17**	**6,52**	**7,37**	**7,20**	**6,11**	**0,21**	**6**	**10,68**	**23,43**	**0,00**
Tienen (RT)	27/09/2021	03/10/2021	16,77	2,53	3,44	2,24	2,08	0,29	10		24,42	
	04/10/2021	10/10/2021	16,62	4,09	5,48	3,93	3,47	0,43	8		24,54	
	11/10/2021	17/10/2021	16,71	4,97	6,47	4,64	4,24	0,51	7		24,83	
	18/10/2021	24/10/2021	16,83	5,36	6,26	4,01	4,90	0,52	6		24,44	
	25/10/2021	31/10/2021	17,23	4,77	6,41	3,69	4,35	0,38	6		24,63	
	01/11/2021	07/11/2021	17,24	5,65	6,76	4,63	5,10	0,53	6		24,35	
	08/11/2021	14/11/2021	17,24	5,84	7,80	4,59	5,36	0,44	5		22,62	
	15/11/2021	21/11/2021	17,22	6,17	8,01	5,20	5,54	0,48	4		23,25	
	22/11/2021	28/11/2021	17,20	6,92	8,04	6,52	6,39	0,41	3		23,51	
Campagne			**17,01**	**5,23**	**6,52**	**4,39**	**4,70**	**0,46**	**6**	**0,00**	**24,12**	**0,00**

Semaines			Betteraves						Pulpes		
			Richesse	Tare totale	Tare terre				PH	PSP	PS
				/Brut	/Brut						
					AXES	FAUX-AXES	CU				
Belgique	13/09/2021	19/09/2021	17,10	-	3,73		2,83		9,75	22,34	
	20/09/2021	26/09/2021	17,17	-	4,45		2,32			23,43	
	27/09/2021	03/10/2021	16,98	-	4,23	2,34	2,90			23,90	
	04/10/2021	10/10/2021	16,75	-	6,77	4,09	4,53		12,71	24,08	
	11/10/2021	17/10/2021	16,94	-	7,43	5,38	4,97		10,40	24,11	
	18/10/2021	24/10/2021	17,04	-	7,35	4,71	5,21		8,97	24,07	
	25/10/2021	31/10/2021	17,38	-	7,15	4,28	5,05			24,39	
	01/11/2021	07/11/2021	17,37	-	8,09	5,46	5,79			23,85	
	08/11/2021	14/11/2021	17,39	-	9,10	6,16	6,34			23,53	
	15/11/2021	21/11/2021	17,27	-	8,60	6,38	6,27			23,32	
	22/11/2021	28/11/2021	17,26	-	9,36	7,04	6,70		10,45	23,60	
Campagne			**17,16**	**-**	**7,39**	**5,13**	**5,26**		**10,53**	**23,83**	**0,00**

NB : données indicatives - Tare collet Iscal Sugar: vert et betteraves pourries inclus - BNC= Betteraves Non Conformes

Augmentation de la production destinée aux secteurs pharmaceutique et cosmétique

En 2020, il y a eu une augmentation significative de la production d'éthanol à des fins industrielles, dont les gels hydroalcooliques et les désinfectants et une réduction de la production d'éthanol carburant.

En 2020, les 19 producteurs de bioéthanol membres de l'association européenne des biocarburants ePure ont produit au total 5,6 Mm^3 d'éthanol, un volume stable par rapport à 2019, et 6,2 Mt de coproduits, en augmentation par rapport aux 5,3 Mt produites en 2019.

Les membres d'ePure assurent environ 85% de la production de l'UE. La France assure l'essentiel de la production européenne d'éthanol avec une capacité installée de 2,3 Mm^3, suivie par la Pologne (1,1 Mm^3) et l'Allemagne (1,0 Mm^3).

Sur la production totale d'éthanol des membres d'ePure en 2020, plus de 79 % étaient destinés à l'éthanol carburant (82 % en 2019). Sur le solde de production d'éthanol 2020, 5,6 % ont été dirigés vers le secteur agroalimentaire et les boissons (9,2 % en 2019) et 15,2 % vers les applications industrielles, dont les gels hydroalcooliques et autres produits d'hygiène (8,5 % en 2019).

Les 6,16 Mt de coproduits obtenus en 2020 recouvrent 4,22 Mt d'alimentation animale et 0,87 Mt de CO_2 capturés.

En 2020, 2,76 Mm^3 d'éthanol, soit environ la moitié de la production européenne d'éthanol, ont été obtenus à partir de maïs, le blé représentant 18,05% et le sucre 17,8%.

La quasi-totalité des matières premières utilisées par les membres d'ePure pour produire le bioéthanol provient d'Europe. Les importations d'éthanol de l'UE à 27 ont poursuivi leur tendance à la hausse pour atteindre 1,69 Mm^3 en 2020 en provenance des Etats-Unis et du Brésil.

Attention à l'expiration des phytolicenses

Le 24 novembre 2021, les premières phytolicences sont venues à échéance. Cette date avait été reportée d'un an en raison de l'insuffisance des activités de formation pendant la crise du covid. Au cours de l'année écoulée, l'offre d'activités de formation a de nouveau été élargie avec des formations en ligne et en présentiel, donnant ainsi aux titulaires de phytolicences la possibilité de suivre la formation nécessaire.

En tant qu'utilisateur de produits phytosanitaires, il est conseillé de veiller à ce que votre phytolicence soit renouvelée à temps. En effet, l'expiration de votre phytolicence signifie que vous ne pouvez plus posséder ni utiliser de produits phytosanitaires. En cas de contrôle ou d'audit, cela entraînera irrévocablement la mise sous scellé du local phyto et la confiscation des produits.

Suivez les formations nécessaires

Afin d'obtenir une prolongation de six ans de votre phytolicence, vous devez suivre un nombre minimum de formations avant la date d'expiration. Ce nombre dépend du type de licence :

- Pour les titulaires d'une phytolicence P1 "Assistant usage professionnel", qui ne peuvent appliquer des produits phytosanitaires que sous la supervision d'un titulaire d'une phytolicence P2, trois formations sont suffisantes pour que leur licence soit gratuitement prolongée.
- Pour les titulaires d'une phytolicence P2 "Usage professionnel", c'est-à-dire la majorité des agriculteurs, quatre formations sont suffisantes pour que leur licence soit gratuitement prolongée.
- Pour les titulaires d'une phytolicence P3 "Distribution/Conseil", c'est-à-dire le plus souvent des entrepreneurs qui vendent aussi des produits ou donnent des conseils agricoles, les conditions de la prolongation sont un peu plus développées. Ils doivent suivre un minimum de six formations, après quoi ils reçoivent automatiquement une facture pour le renouvellement de leur phytolicence. Ce n'est qu'après le paiement de cette facture que la licence sera renouvelée pour six ans.

Absence de prolongation malgré le suivi des formations nécessaires ?

Compte tenu des conséquences, vous avez tout intérêt, en tant que titulaire d'une phytolicence, à suivre à temps les formations nécessaires. Il se peut toutefois que vous ayez suivi les formations nécessaires, mais que celles-ci n'aient pas été traitées par les autorités avant la date d'expiration de la phytolicence. Dans ce cas, la licence ne sera pas non plus renouvelée à temps.

L'expiration de votre phytolicence signifie que vous ne pouvez plus posséder ni utiliser de produits phytosanitaires

Afin de pallier le mieux possible à ce problème, le gouvernement s'est engagé à limiter la période de traitement à trois semaines. En cas d'inspection, vous disposez donc, en tant que titulaire d'une phytolicence, de trois semaines après la date d'expiration de l'ancienne licence pour démontrer que vous avez suivi la formation nécessaire et que la phytolicence a été renouvelée. Pendant cette période intermédiaire, vous pouvez également posséder et utiliser des produits phytosanitaires.

Pas assez de formations pour donner droit au renouvellement ?

Si vous n'avez pas pu suivre à temps les formations nécessaires et que, de ce fait, votre phytolicence expire, vous ne pouvez plus posséder ni utiliser de produits phytosanitaires jusqu'à ce que vous ayez obtenu une nouvelle phytolicence. Afin d'éviter la mise sous scellé du local phyto et la confiscation des produits phytosanitaires par l'AFSCA, la gestion du local phyto doit être assurée par un gestionnaire externe. Ceci doit être justifié par un accord formel et écrit avec un responsable externe (entrepreneur) dans lequel les conditions de stockage, la traçabilité des produits phytosanitaires, l'accès, etc. sont définis. Il est donc préférable de suivre les formations nécessaires en temps utile.

Source : Lettre d'information Vegaplan – automne 2021

Un aperçu de votre phytolicence, du statut et du nombre de formations suivies peut être facilement consulté sur la page Phytolicence | Phytoweb (fytoweb.be). Vous pouvez recevoir une copie de votre phytolicence par e-mail en indiquant votre numéro de registre national, ou vous pouvez vous connecter via votre carte d'identité électronique ou itsme pour consulter votre dossier complet.

Ethanol carburant : une question politique

Partout dans le monde, l'essor de l'éthanol carburant dépend de décisions politiques. Parmi les mesures prises, il y a les engagements en matière de pourcentage d'éthanol dans l'essence pour décarboniser les transports.

Actuellement, les États-Unis et le Brésil dominent la production et la consommation d'éthanol carburant dans le monde. Aux États-Unis, l'éthanol représente aujourd'hui 10 % de la consommation d'essence, la plupart du temps sous forme d'E10. En 2020, le ministère de l'agriculture des Etats-Unis a décidé d'aller plus loin. Il a fixé pour 2030 un objectif de 15 % et de 30 % pour 2050 ! Cette ambition nécessitera d'augmenter la production agricole et de soutenir la consommation d'E15, mélange de 85 % d'essence contenant 15% d'éthanol. La perspective de l'E15 donne un nouvel espoir à l'industrie nationale de l'éthanol de maïs et permettra une utilisation accrue des biocarburants.

Au Brésil, le potentiel du parc de véhicules polycarburants est historiquement important et est en pleine croissance grâce à la création d'un marché du carbone, appelé RenovaBio. Entré en vigueur en 2020, le plan RenovaBio vise à réduire l'intensité des émissions de CO_2 du secteur des transports tout en soutenant la filière brésilienne des biocarburants. En pratique, chaque distributeur de carburant du pays se voit attribuer des objectifs annuels de réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'il peut atteindre en acquérant des certificats de décarbonisation auprès des producteurs de biocarburants, ce qui devrait stimuler la production d'éthanol.

En Chine, la priorité donnée aux biocarburants, avec un engagement pour augmenter les pourcentages d'éthanol dans l'essence, pourrait doper le marché du bioéthanol si elle n'est pas limitée par la disponibilité des matières premières.

En Inde, depuis décembre 2021, le gouvernement a décidé de fixer un prix plus élevé pour l'éthanol issu de la canne destiné à être mélangé à l'essence pour la campagne de commercialisation 2021/22 afin d'atteindre l'objectif d'un taux d'incorporation de 20 % d'ici 2025. Le fait d'incorporer davantage d'éthanol à l'essence permettra à l'Inde de réduire sa facture d'importation de pétrole et aidera financièrement tant les planteurs que les fabricants. Les compagnies pétrolières achètent l'éthanol à un prix fixé par le gouvernement. En 2020/21, le taux d'incorporation d'éthanol à l'essence a atteint 8 % sur la campagne 2020/21 et devrait s'élever à 10 % en 2021/22.

Dans l'Union européenne, le prochain plus grand marché des biocarburants, la directive révisée sur les énergies renouvelables pour 2020-2030 plafonne à 7% la part de l'objectif en matière d'énergies renouvelables qui peut être atteinte par les biocarburants agricoles, ce qui démontre une préférence pour les biocarburants avancés produits à partir de déchets et l'électrification des véhicules.

Dans l'UE, la France, principal producteur et consommateur d'éthanol carburant en Europe, apparaît quelque peu isolée dans la défense d'une solution E85 face aux autres pays membres. L'E85, est constitué de 60 à 85 % de bioéthanol et d'essence. Par rapport un carburant standard, le superéthanol E85, permet de réduire de 40 % les émissions de CO_2.

Face à la chute des prix mondiaux du sucre en 2018, le gouvernement brésilien a lancé le programme Renovabio pour stimuler la demande d'éthanol.

En vue de décarboner le parc automobile français, la filière bioéthanol demandera au prochain président de la République qu'un million de véhicules puissent être équipés de boîtiers bioéthanol, permettant d'éviter le rejet d'un million de tonnes de CO_2, grâce à une aide de 250 € par boîtier, doublée pour les revenus modestes, rapporte la France agricole.

Comment récupérer le précompte sur vos dividendes?

Les contribuables qui ont perçu en 2020 des dividendes d'actions peuvent solliciter via leur déclaration fiscale une exonération du précompte mobilier pour un montant brut de dividendes perçus de maximum 800 euros. Etant donné que le précompte mobilier est, dans la plupart des cas, de 30%, cela permet d'obtenir une économie fiscale de maximum 240 euros.

En pratique, il faut demander cette exonération explicitement via la déclaration fiscale car le précompte mobilier a été prélevé à la source. La plupart des banques n'ont pas l'intention de fournir à leurs clients un relevé des dividendes qu'ils ont perçus ni du précompte qui a été payé. Aussi, il faut aller rechercher parmi vos extraits de comptes bancaires, celui ou ceux correspondant au paiement des dividendes avant de faire vos calculs. Ces extraits qui sont d'ailleurs à conserver en guise de preuves.

Quels sont les dividendes concernés?

Tous les dividendes d'actions détenues en direct (actions belges ou étrangères) sont concernés par l'exonération. Les dividendes de sociétés coopératives sont intégrés dans le plafond de 800 euros. Le précompte mobilier 30 % est retenu. Si vous souhaitez le récupérer, vous pouvez donc en demander l'exonération.

Quel montant déclarer ?

Le montant à déclarer est le montant du précompte que vous avez payé en 2020, avec un maximum de 240 euros. Cela se passe dans le cadre VII A. de la déclaration d'impôts sur les personnes physiques.

Précisons que les personnes mariées sous le régime légal (sans contrat de mariage) qui remplissent une déclaration commune, peuvent bénéficier d'une exonération de 800 euros chacun, et ce quel que soit le conjoint qui a perçu les dividendes.

Concernant les dividendes payés dans le cadre de la participation betteravière RT ou Iscal, les extraits à rechercher sont datés de fin novembre 2020 - début décembre2020.

La communication de l'extrait comporte les données suivantes :
DIVIDEND. 2020 MATR. : « numéro de planteur »
PARTS : « nombre de parts sociales détenues donnant droit à un dividende»
DIVID.BRUT : « intérêt brut en euro »
PREC.MOB. : « précompte mobilier prélevé »

Chicorées : BENEO investit au Chili et à Oreye

BENEO a annoncé un programme d'investissements de plus de 30 millions d'euros dans les années à venir pour accroître la capacité de ses sites de production de fibres de racine de chicorée (inuline, …) à Pemuco au Chili et à Oreye en Belgique.

Une deuxième raffinerie sera construite à Pemuco ce qui augmentera considérablement la capacité de production et permettra de réduire les émissions de CO_2. Le site de production de Pemuco vise la neutralité en carbone dans quelques années. Le site d'Oreye prévoit quant à lui, une réduction de sa consommation d'énergie par tonne de produit de plus de 50 % d'ici 2030.

L'ensemble du programme assurera l'augmentation de plus de 40 % de la capacité de production mondiale de Beneo en fibres de chicorée. Les travaux sur les deux sites de production débuteront dès 2022.

Les fibres de racine de chicorée sont demandées pour le développement de produits qui répondent aux principales tendances actuelles de consommation: santé digestive et immunité, bien-être intérieur, gestion du poids, gestion de la glycémie et santé osseuse.

Avec un site de production dans chacun des hémisphères Nord et Sud, BENEO offre à ses clients une grande flexibilité et leur assure un approvisionnement sécurisé dans le monde entier.

En 2022, Beneo va construire une deuxième usine de transformation de la chicorée à coté de la première sur son site de Pemuco au Chili.

Croatie: nouveau programme pour stimuler le secteur betteravier

Selon Total Croatia News, le ministère croate de l'agriculture a soumis à une consultation publique une proposition de programme d'aide d'un montant équivalant à environ 4 millions d'euros pour les planteurs de betteraves suite à la forte diminution des surfaces betteravières. Ce programme d'aide serait financé par l'Etat. Il devrait aider les agriculteurs à se remettre de leurs pertes, à fournir des liquidités, à rétablir le niveau de production primaire antérieur à la pandémie de coronavirus, à maintenir le niveau d'emploi actuel et à prévenir les perturbations de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Seuls 10.200 hectares ont été ensemencés en betteraves en 2020 et 2021, soit une baisse de 20,3 % par rapport à 2018 et 2019 et 48 % de moins qu'en 2017.

Cosun: un ancien bassin de décantation converti en parc de panneaux solaires

L'usine de Cosun à Puttershoek au Sud des Pays-Bas produira sa propre électricité verte. A partir de l'été 2022, un parc de panneaux solaires produira suffisamment d'électricité pour l'usine ainsi que pour environ 7.600 foyers, rapporte le magazine Nieuwe oogst, Le parc de panneaux solaires d'environ 17 hectares a été aménagé sur une zone utilisée anciennement pour l'épuration des eaux industrielles, le traitement et le stockage de la terre de betteraves. Cosun ambitionne d'être le transformateur de betteraves sucrières le plus vert et le plus innovant et du monde. Le parc solaire de Puttershoek contribuera à augmenter l'utilisation d'énergie verte au sein du groupe

Equipements intérieurs de voitures à partir de betteraves chez Skoda

Les marques automobiles cherchent de nouveaux moyens de rendre leurs véhicules plus durables. Selon le site Auto55.be, Skoda a mis au point de nouveaux matériaux intérieurs qui peuvent être fabriqués à partir de sous-produits d'autres industries, et notamment de l'industrie sucrière

Skoda a en effet déjà déposé une demande de brevet pour la garniture intérieure des voitures et plus précisément de moules de garniture fabriqués à partir de pulpe de betteraves. Des betteraves « locales » transformées à Dobrovice, à une cinquantaine de kilomètres du siège de Skoda en République tchèque, ce qui réduit encore les émissions de CO_2 puisque le transport du produit jusqu'à l'usine est réduit.

Skoda souhaite remplacer l'utilisation du plastique et du cuir traditionnels par des matériaux biosourcés pour les garnitures intérieures de voiture comme les panneaux de porte.

Royaume-Uni: nouvelles techniques de sélection végétales bientôt autorisées

Le gouvernement britannique a prévu de modifier les définitions juridiques des organismes génétiquement modifiés (OGM) pour permettre la commercialisation des cultures issues des nouvelles techniques de sélection végétale innovantes (NBT). Ces nouvelles techniques pourraient permettre d'obtenir des variétés plus résistantes aux maladies et répondre à plusieurs objectifs : de meilleurs rendements et une réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Selon le ministre britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, l'unique groupe sucrier britannique British Sugar pourrait faire des recherches sur la modification génétique des betteraves sucrières afin de mieux protéger la culture contre les maladies de la betterave, comme la jaunisse. Les agriculteurs britanniques pourraient ainsi améliorer leur rentabilité et en même temps contribuer aux objectifs environnementaux de la société.

Les NBT peuvent être utilisées pour modifier une séquence sélectionnée et très spécifique dans le génome d'une plante. Les modifications obtenues n'impliquent pas l'introduction de nouveaux gènes provenant d'autres espèces, contrairement aux organismes génétiquement modifiés.

Gérer la volatilité des prix, développer de nouveaux débouchés et assurer la cohésion avec l'industrie sucrière

L'Association mondiale des producteurs de betteraves et de canne à sucre, qui compte 36 associations de producteurs de cannes et de betteraves provenant de 34 pays, s'est réunie par vidéoconférence le 22 novembre 2021.

L'année 2021 a été une fois de plus une année difficile dans le monde entier en raison de l'impact du changement climatique, qui est une réalité pour les agriculteurs car il augmente la variabilité des rendements et entraîne des problèmes agronomiques.

Les agriculteurs sont les plus touchés par le changement climatique, mais ils savent aussi qu'ils sont, parmi d'autres, ceux qui peuvent prendre des mesures pour atténuer les effets du changement climatique.

Le WABCG considère qu'il est crucial de développer des outils et des stratégies pour s'adapter au changement climatique et à ses conséquences. L'orientation stratégique basée sur le soutien technique et l'innovation, conçues par les associations de producteurs, en dialogue avec les gouvernements, les instituts techniques et la société civile doivent être privilégiées.

Les producteurs soulignent le fait que l'augmentation du prix du carburant et des engrais aura un impact important sur les coûts de production de la betterave et de la canne à sucre dans le monde entier. Si le prix de la canne et de la betterave ne tient pas compte de ce nouvel équilibre, les cultivateurs pourraient être tentés de réduire leur utilisation d'engrais, en particulier s'ils sont plus difficiles à trouver, ce qui aurait un impact sur les rendements et donc sur la rentabilité du secteur.

Après quatre années de marchés déprimés, pendant lesquelles la culture de la betterave et de la canne n'étaient pas rémunératrices pour de nombreux planteurs dans le monde, les marchés du sucre et de l'éthanol évoluent vers une tendance positive.

Cependant, les planteurs savent parfaitement que la volatilité est élevée sur les marchés du sucre et de l'éthanol. Par conséquent, les producteurs considèrent que la situation actuelle sur les marchés du sucre et de l'éthanol doit être considérée comme une opportunité pour l'ensemble de la filière de préparer l'avenir, en concevant des outils pour :

- Gérer l'effet de la volatilité des prix, en accompagnant les associations de planteurs dans la construction de nouveaux outils, dont par exemple l'utilisation raisonnable des contrats à terme sur le sucre pour fixer les prix de la canne et de la betterave
- Assurer la cohésion essentielle entre les planteurs et les usines, par exemple par le biais d'une formule de partage basée sur les coûts ajustés, qui seront fortement impactés l'année prochaine dans de nombreuses régions du monde,
- Promouvoir la diversification des débouchés pour améliorer la résilience des filières betterave et canne à sucre, via des initiatives liées à la chimie verte telles que le bioéthanol, les bioplastiques et le biogaz, qui devraient être encouragées et soutenues par le secteur, l'industrie et les gouvernements.

CONVISO® SMART

I'VE GOT THE POWER
pour vaincre les adventices difficiles

Pressez le bouton et activez le contrôle optimal du désherbage.

Avec seulement 2 applications vous controlez un large spectre d'adventices en betteraves. Profitez de la puissance des betteraves KWS CONVISO® SMART et de l'herbicide CONVISO® ONE de Bayer.

www.kws.com/be/fr

SEMER L'AVENIR
DEPUIS 1856

KWS ®

CONVISO® is a registered trademark of Bayer.

KWS BEET SEED SERVICE

- **50 % de ristourne** sur toutes les variétés KWS en cas de ressemis !
- **Nouvelle fonctionnalité :** Marquez vos champs en un seul click.
- Le Beet Seed Service est accessible uniquement dans myKWS à **partir du 6 décembre 2021.**

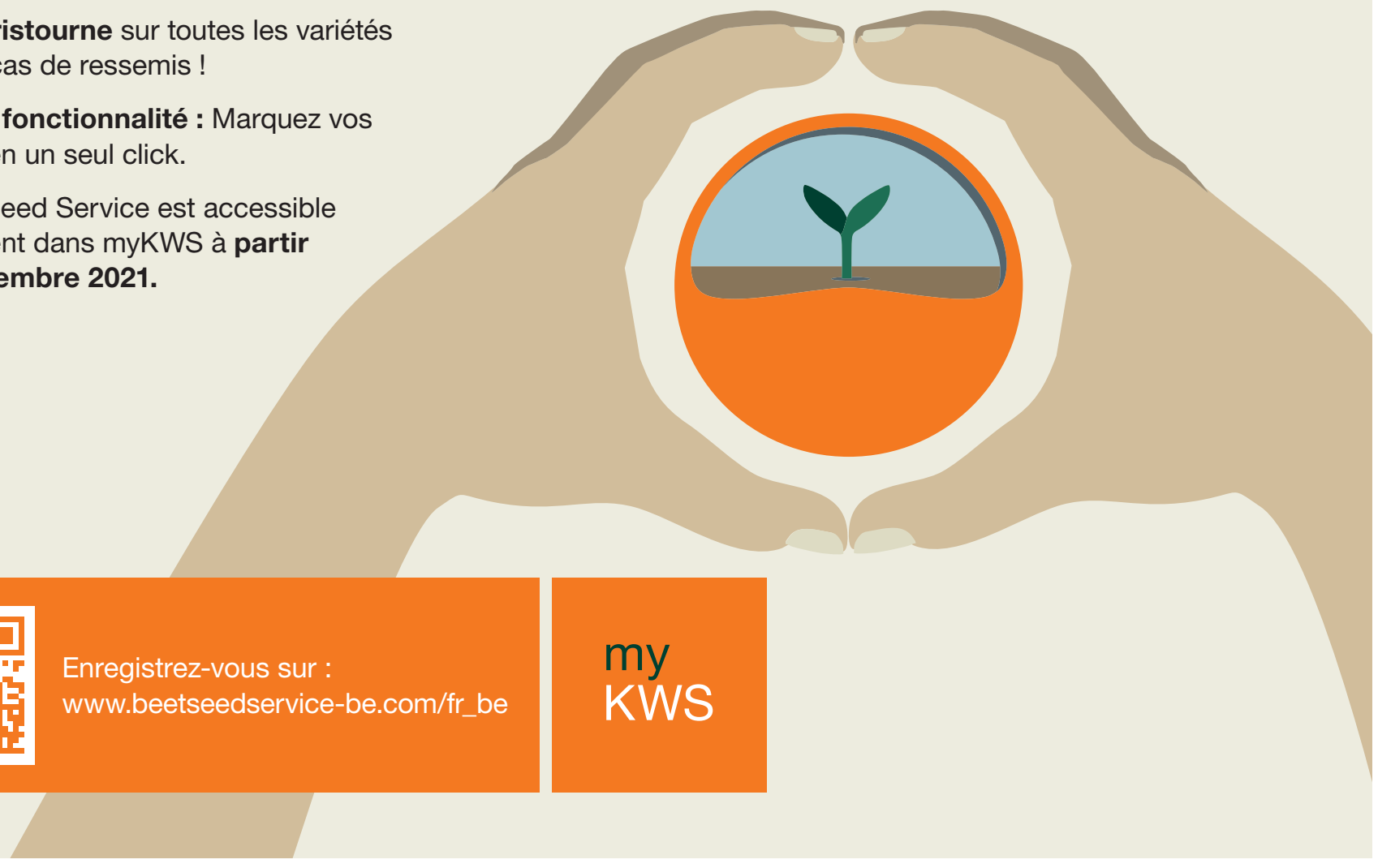

Enregistrez-vous sur :
www.beetseedservice-be.com/fr_be

my KWS

Variétés Nématodes

CAPRIANNA KWS
- **Financier N°1** parmi toutes les variétés testées par l'IRBAB
- Type équilibré
- Protection renforcée contre la rhizomanie

LISANNA KWS
- Excellente stabilité du financier et tenue aux maladies foliaires !
- Convient pour toutes les périodes d'arrachages

LEONTINA KWS
- Type équilibré et protection renforcée contre la rhizomanie
- Très bonne tenue aux maladies
- Très peu de montées

TESSILIA KWS
- Excellent financier aussi bien en champs sains que nématodés
- Très bonne richesse

Variétés Rhizomanie

FLORENTINA KWS
- **Financier N°1** des variétés rhizomanie
- Type productif

ANNELAURA KWS
- Excellente richesse
- Très bonne résistance contre les maladies foliaires

AZURA KWS
- Type équilibré
- Excellente tolérance aux maladies

Variétés Rhizoctone

ANNEMONIKA KWS
- Très bon financier
- L'expérience contre le rhizoctone

HENDRIKA KWS
- Très bon financier
- Très bonne résistance contre le rhizoctone, nématodes, et les maladies foliaires

ANNEMARTHA KWS
- Excellent financier
- Très bonne richesse

CONVISO® SMART

CONVISO® SMART

SMART JITKA KWS
et autres variétés SMART en développement
- Le désherbage contre les adventices difficiles en seulement 2 passages !
- Excellente sélectivité au CONVISO® ONE
- Disponibilité limitée